



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2024

CHIFFRES CLES CONSOLIDES.....	2
RAPPORT D'ACTIVITE.....	3
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	17
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	59
ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES.....	62

Chiffres clés consolidés

Au 1^{er} semestre 2024, les chiffres clés du groupe Casino ont été les suivants :

En millions d'euros	S1 2023 retraité	S1 2024	Variation	Variation Comparable ¹
Chiffre d'affaires consolidé HT	4 454	4 192	-5,9%	-3,5%
<i>Marge des activités courantes</i>	1 244	1 159	-6,8%	
EBITDA ajusté ²	334	255	-23,8%	
<i>Dotations aux amortissements nettes</i>	(318)	(311)	2,1%	
Résultat opérationnel courant (ROC)	17	(56)	n.a	
Autres produits et charges opérationnels non courants	(41)	(609)	n.a	
Résultat financier, dont :	(218)	3 262	n.a	
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	(130)	(137)	-5,0%	
<i>Produit net de juste valeur des dettes converties et dettes réinstallées</i>	-	3 486	n.a	
<i>Autres produits et charges financiers</i>	(87)	(86)	1,3%	
Résultat avant impôts	(242)	2 597	n.a	
Produit (Charge) d'impôt	(688)	(47)	n.a	
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	1	(1)	n.a	
Résultat net des activités poursuivies	(929)	2 550	n.a	
<i>Dont part du Groupe</i>	(918)	2 549	n.a	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	(11)	0	n.a	
Résultat net des activités abandonnées	(1 991)	(2 575)	-29,4%	
<i>Dont part du Groupe</i>	(1 313)	(2 511)	-91,2%	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	(678)	(65)	90,4%	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 920)	(26)	n.a	
<i>Dont part du Groupe</i>	(2 231)	39	n.a	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	(689)	(64)	n.a	
Résultat net normalisé, Part du Groupe³	(892)	(349)	n.a	

¹ Hors essence et calendaire

² EBITDA ajusté = ROC + dotations aux amortissements

³ Des activités poursuivies, voir définition page 15

Rapport d'activité

1. Analyse de l'activité et des résultats semestriels

Les commentaires du rapport financier semestriel sont réalisés en comparaison au S1 2023 sur les résultats des activités poursuivies.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie du S1 2023 ont été retraités suite au classement en activités abandonnées d'Éxito, GPA et du segment français Hypermarchés et Supermarchés.

Les variations organiques et comparables sont hors essence et calendaire.

Principales variations du périmètre de consolidation des activités poursuivies

- Cession de Carya (Cdiscount) au 31 décembre 2023
- Cession de 5 magasins intégrés de Proximité Casino au Groupement Les Mousquetaires (septembre 2023)
- Cession de divers magasins Monoprix sur l'année 2023 et fermeture de divers Monop'Station en 2024
- Cession de la participation résiduelle dans GreenYellow (mai 2024)

Activités abandonnées

En application de la norme IFRS 5, les résultats des activités suivantes sont présentés en activités abandonnées sur 2024 et 2023 :

- Assaí : le groupe Casino a perdu le contrôle de son activité brésilienne de Cash & Carry Assaí le 31 mars 2023 et a cédé sa participation résiduelle le 23 juin 2023.
- Grupo Éxito : dans le cadre des offres publiques d'achats lancées aux Etats-Unis et en Colombie par Grupo Calleja sur le capital de Grupo Éxito, le groupe Casino a réalisé le 26 janvier 2024 la cession de sa participation de 47,36% (dont 13,31% de participation indirecte à travers GPA).
- GPA : l'augmentation de capital de 704 MBRL a été finalisée le 14 mars 2024, date à laquelle le groupe Casino a perdu le contrôle. A l'issue de cette opération, le groupe détient 22,5% du capital de GPA, comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence.
- Hypermarchés et Supermarchés Casino : dans le cadre de la cession des hypermarchés et supermarchés, les activités des branches hypermarchés et supermarchés (y compris Codim) sont présentées en activités abandonnées sur 2023 et 2024. Les activités en franchise de Leader Price en France sont également présentées en activités abandonnées.

■ La transformation du Nouveau Casino est enclenchée

- Des résultats financiers dégradés par un héritage pénalisant et le contexte de restructuration
- Nouvelle équipe dirigeante en place
 - › Des chantiers de restructuration bien engagés
 - › Rationalisation du parc : fermetures, transferts en franchise et expansion raisonnée
 - › Vente des hypermarchés et supermarchés, principal foyer des pertes historiques du groupe
 - › Réorganisation des sièges du groupe et de la logistique de Distribution Casino France
 - › Accord de cession de la société Codim (18 points de vente en Corse)
- Des premières transformations commerciales enclenchées
 - › Signature des partenariats d'approvisionnement avec les réseaux de magasins Sherpa et de stations-services de TotalEnergies
 - › Lancement du nouveau concept commercial de Franprix, trois magasins pilotes
 - › Refonte du programme de fidélité Monoprix, Carte M'
 - › Nouvelle plateforme de marque de Cdiscount
- Mené par la nouvelle équipe dirigeante, l'état des lieux financier, commercial et opérationnel ouvre la voie au plan de création de valeur économique et sociétale du groupe : communication prévue post publication relative au T3 2024

■ Chiffre d'affaires et résultats du S1 2024

- Chiffre d'affaires de 4,2 Mds€ au S1 2024 (-3,5%¹), dont 2,1 Mds€ au T2 (-3,1%¹)
 - › Marques de proximité : 3,7 Mds€ au S1 (-0,3%), dont 1,8Md€ au T2 (-0,5%)
 - › Cdiscount : 468 M€ (-18,9%), dont 226 M€ au T2 (-16,5%)
- EBITDA ajusté de 255 M€ (-24%), reflétant une marge de 6,1%
- ROC de -56 M€ (vs +17 M€ au S1 2023)
- Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe de 2,5 Mds€ (-918 M€ au S1 2023), dont 3,5 Mds€ de produits financiers exceptionnels liés à la restructuration financière et -449 M€ de perte de valeur des actifs
- Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe de 39 M€ (-2,2 Mds€ au S1 2023)
- Cash-flow libre avant frais financiers² de -413 M€ au S1 2024 (-735 M€ au S1 2023) après paiement de dettes sociales et fiscales placées sous moratoire en 2023 (-153 M€)
- Dette financière nette³ de 1,0 Md€ au 30 juin 2024 (1,6 Md€ au 31 mars 2024)

¹ Croissance comparable – Hors essence et calendaire

² Le cash-flow libre avant frais financiers correspond aux flux de trésorerie générés par l'activité tels que présentés dans l'état des flux de trésorerie consolidés diminués des capex nets, des loyers décaissés IFRS 16 et retraités des effets du plan de cession et des frais de restructuration et de conciliation en 2023

³ La dette financière nette comprend les dettes financières brutes incluant les dérivés passifs de couverture de juste valeur et les dettes fournisseurs conventionnés, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (iii) des dérivés actifs de couverture de juste valeur, et (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

FAITS MARQUANTS DU S1 2024

■ Réalisation de la restructuration financière au T1 2024

L'ensemble des opérations prévues par le plan de sauvegarde de Casino et les plans de sauvegarde accélérée de ses filiales concernées¹ arrêtés par le Tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024, a été mis en œuvre le 27 mars 2024 :

- **Une augmentation de capital à hauteur de 1,2 Md€** qui a permis de renforcer la liquidité du groupe de 679 M€ après déduction des montants réglés à la date de la restructuration :
 - remboursement de différés d'impôts et charges sociales (233 M€²)
 - remboursement de dettes financières et frais financiers (235 M€)
 - paiement de frais liés ou dus à la date de restructuration (53 M€³)
- **Une conversion en capital de la majeure partie de la dette sécurisée et non sécurisée du groupe ainsi que des TSSDI, représentant 5,2 Mds€ d'échéances en principal et intérêts** (3,8 Mds€ hors TSSDI).

La réalisation de la restructuration financière de Casino a entraîné un changement de contrôle du groupe Casino au profit de France Retail Holdings S.à r.l., holding de contrôle du Consortium (une entité ultimement contrôlée par M. Daniel Křetínský).

■ Regroupement d'actions et réduction du capital social

Casino a mené des opérations de regroupement d'actions composant son capital social du 14 mai au 13 juin 2024 par voie d'échange de 100 actions existantes contre 1 action nouvelle.

Ces opérations de regroupement ont porté sur 39 574 044 429 actions existantes d'une valeur nominale de 0,01€ chacune et ont permis d'aboutir à un capital social constitué de 395 740 444 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00€ chacune.

A l'issue du regroupement d'actions, Casino a lancé la réduction de son capital social le 14 juin 2024 par voie de réduction de la valeur nominale des actions émises de 1,00€ à 0,01€ par action.

En conséquence, à l'issue de la réduction de capital du 14 juin 2024, le capital social de Casino était constitué de 395 740 444 actions d'une valeur nominale de 0,01€ chacune.

Au 30 juin 2024, le capital social de Casino comprend 400 939 713 actions d'une valeur nominale de 0,01€ chacune, après la création d'actions nouvelles liée à l'exercice des BSA au mois de juin.

De tels regroupements d'actions sont courants à l'issue d'une restructuration financière et permettent de réduire le nombre de titres en circulation et la volatilité du cours. Ces ajustements techniques sont purement arithmétiques et sans impact sur la valeur des titres Casino détenus en portefeuille par chaque actionnaire.

■ Perte de contrôle de Grupo Éxito et GPA

Cession de Grupo Éxito

Le 26 janvier 2024, le groupe Casino a annoncé la finalisation de la cession de sa participation directe de 34% dans Grupo Éxito à Grupo Calleja. GPA a également apporté aux offres sa participation de 13% dans Grupo Éxito. Dans le cadre de cette transaction, le groupe Casino a encaissé un produit brut de 400 M\$ (correspondant à 367 M€ hors frais à cette date⁴) et GPA un produit brut de 156 M\$. Au 30 juin 2024, le groupe Casino ne détient plus de participation dans Grupo Éxito.

Perte de contrôle de GPA

L'augmentation de capital de 704 MBRL (correspondant à environ 130 M€⁵) a été finalisée le 14 mars 2024, date à laquelle le groupe Casino a perdu le contrôle. A l'issue de cette opération, le groupe détient 22,5% du

¹ Casino Finance, Distribution Casino France, Casino Participations France, Quatrim, Ségisor, et Monoprix

² Ces différés de 313 M€ ont été remboursés pour 80 M€ grâce à un gage-espèces constitué par le Groupe au bénéfice de l'URSSAF au cours du S2 2023. Sur les 233 M€, 153 M€ concernent le périmètre des activités poursuivies

³ Hors frais de restructuration directement imputables à Quatrim payés au moyen du compte séquestre Quatrim

⁴ Taux de change USD/EUR de 1,0905 au 24 janvier 2024 (BCE)

⁵ Taux de change BRL/EUR de 0,1844 au 14 mars 2024 (BCE)

capital de GPA (contre 41% précédemment). Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'un changement de gouvernance de cette entité.

■ Cession d'actifs

Cession des Hypermarchés et Supermarchés (HM/SM)

- Sur le semestre, le groupe a cédé 211 magasins au Groupement Les Mousquetaires, Auchan Retail France et Carrefour, conformément aux accords conclus le 24 janvier et le 8 février 2024 :
 - 121 magasins cédés au 30 avril 2024 au Groupement Les Mousquetaires, Auchan Retail France et Carrefour (78 SM, 42 HM et 1 drive) ;
 - 90 magasins cédés au 31 mai 2024 au Groupement Les Mousquetaires et Auchan Retail France (79 SM, 10 HM et 1 Leader Price).
- Le 1^{er} juillet 2024, le groupe a conclu deux nouvelles cessions :
 - Cession de 66 magasins au Groupement Les Mousquetaires et Auchan Retail France (63 SM, 1 Spar et 2 drives), conformément aux accords conclus le 24 janvier et le 8 février 2024¹ ;
 - Cession au Groupement les Mousquetaires de la participation résiduelle contrôlante de 51% dans 5 HM, déjà détenus par le Groupement les Mousquetaires à hauteur de 49% depuis le 30 septembre 2023², conformément aux accords conclus le 26 mai 2023³.

Au 30 juin 2024, l'ensemble des cessions réalisées de HM/SM représente un encaissement net (prix de cession après dénouement partiel du BFR au 30 juin 2024 et après coûts directs) d'environ 0,8 Md€ dont 0,3 Md€ encaissés en 2023 (cession de 61 magasins au 30 septembre 2023 et acompte sur les cessions de 71 magasins en 2024 au titre de l'accord du 26 mai 2023 avec Groupement les Mousquetaires).

Au titre du S1 2024, les pertes opérationnelles des magasins HM/SM s'élèvent à environ -0,3 Md€ (hors dénouement BFR). **L'impact sur la trésorerie du Groupe sur le S1 2024 est ainsi positif de 0,2 Md€.**

Toutefois, la trésorerie des prochains trimestres sera impactée des flux suivants liés à la branche HM/SM :

- La dernière vague de cession (1^{er} juillet), qui a permis d'encaisser un produit net de 0,2 Md€ complémentaire le 1^{er} juillet ;
- Le dénouement final du BFR HM/SM ;
- Les pertes opérationnelles des magasins restant à céder et les coûts siège de la branche HM/SM ;
- Les coûts de débouclage des contrats opérationnels restants et les frais de restructuration, notamment liés aux projets de PSE qui sont provisionnés.

Le groupe tiendra le marché informé du dénouement des activités HM/SM lors des prochaines communications trimestrielles.

Cession de Codim 2

Le 22 juin 2024, le groupe Casino a signé une promesse unilatérale d'achat en vue de la cession de la société Codim 2, qui exploite en Corse 4 hypermarchés, 9 supermarchés, 3 Cash & Carry et 2 drives ayant réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 332 M€ en 2023. La réalisation de cette cession devrait intervenir après la consultation des instances représentatives du personnel et sous réserve de l'obtention de l'autorisation par les autorités de la concurrence compétentes.

Cession de GreenYellow

Le 28 mai 2024, le groupe Casino a annoncé la finalisation de la cession à Ardian et Bpifrance de sa participation résiduelle de 10,15% dans GreenYellow pour un encaissement net de 46 M€⁴. Suite à cette transaction, le groupe Casino ne détient plus aucune participation dans le capital de GreenYellow.

Cessions immobilières

- Le groupe Casino a signé le 28 juin 2024 un accord ferme avec Tikehau Capital portant sur la cession au S2 2024 d'un portefeuille immobilier de 30 actifs, composé de murs d'hypermarchés et de

¹ 10 magasins, pour lesquels les conditions suspensives n'ont à ce jour pas été levées dans les temps, feront l'objet d'une cession différée

² Cette cession concerne le second périmètre de magasins mentionné dans le communiqué du 26 mai 2023, le premier périmètre de 61 points de vente ayant été cédé à 100% le 30 septembre 2023

³ La cession de la participation résiduelle contrôlante de 51% dans 66 magasins supplémentaires est attendue au 30 septembre 2024

⁴ 45 M€ net de frais

supermarchés loués aux enseignes Casino, Intermarché, Carrefour et Auchan, ainsi que de lots annexes au sein de ces ensembles immobiliers, certains présentant des potentiels de promotion immobilière.

Le prix de cession attendu est de plus de 200 M€ à percevoir à la date de vente prévue au S2 2024, avec des compléments de prix soumis à conditions de réalisation à percevoir ultérieurement. Des accords ont également été signés pour confier la gestion immobilière de ce portefeuille au groupe Casino pendant une durée de 5 ans. Cette opération permettra de réduire la dette financière du groupe Casino vis-à-vis des prêteurs obligataires de sa filiale Quatrim.

- Par ailleurs, Quatrim et ses filiales ont réalisé sur le semestre des cessions immobilières générant des revenus directs et indirects pour un montant total de 4 M€.

■ **Projet d'un Plan Sauvegarde de l'Emploi (PSE)**

Le 24 avril 2024, Casino a annoncé le lancement d'un projet de transformation et d'un plan de sauvegarde de l'emploi pour sept sociétés du groupe¹.

Les comités sociaux et économiques ont été convoqués le 24 avril 2024 pour une réunion qui s'est tenue le 6 mai 2024 au cours de laquelle leur a été présenté ce projet de transformation et a été initiée une procédure d'information - consultation préalable à la mise en œuvre d'un projet de plan de sauvegarde de l'emploi. Concomitamment, une négociation sur le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi a été engagée avec les organisations syndicales représentatives des dites sociétés. Ce projet de plan de sauvegarde de l'emploi s'inscrit dans un large plan de transformation devenu indispensable pour assurer la pérennité du groupe et le redresser. Sa mise en œuvre impliquerait la suppression nette de 1 293 à 3 267 postes au maximum.

L'impact final en termes de suppression de postes dépendra de la capacité du groupe à trouver des repreneurs pour les hypermarchés et supermarchés et les plateformes logistiques non cédés faisant l'objet d'un projet de fermeture totale ou partielle.

La nouvelle organisation envisagée est cohérente avec le recentrage des activités sur les formats de proximité et les réalités du marché ; elle vise à rendre le groupe plus agile pour répondre aux évolutions des attentes des consommateurs et pour réinvestir demain dans les points de vente et leur croissance (agencement, marques propres, produits locaux, image prix etc.). L'objectif du groupe à terme est de restaurer la qualité de l'expérience client dans les magasins et de devenir le leader du commerce de proximité en France, grâce à ses franchisés et à ses équipes intégrées.

■ **Nouveau partenariat aux achats**

Casino a annoncé le 24 avril 2024 le renforcement de son partenariat aux Achats avec Intermarché et son extension à Auchan. Ce nouveau partenariat se substitue aux accords existants entre Intermarché et Casino et en crée de nouveaux entre Intermarché, Auchan et Casino. Il permettra de pérenniser et de développer des partenariats avec le monde agricole et les acteurs industriels français sur le long terme (10 ans). Ce partenariat s'inscrit également dans une volonté de préserver la souveraineté alimentaire française, de renforcer les réseaux propres à chaque enseigne et de mener les négociations tarifaires avec les grands industriels.

Ce partenariat sera construit dans le strict respect du droit de la concurrence et de la réglementation applicables. Chacun des partenaires gardera une totale indépendance sur sa politique commerciale, tarifaire ou promotionnelle, ainsi qu'en matière de développement de réseaux de magasins.

¹ Distribution Casino France, Easydis, Casino Services, L'Immobilier Groupe Casino, Franprix Support, Monoprix et AMC

■ Engagements RSE

Le groupe Casino a continué de déployer son plan d'actions RSE au premier semestre afin de :

Lutter contre le changement climatique

- Formation des équipes aux enjeux climatiques à travers la fresque du climat (150 personnes formées chez Franprix et Monoprix) ;
- Poursuite de l'installation de meubles froid au CO₂ (70 installations à date sur le parc Monoprix) afin de réduire les émissions liées aux gaz réfrigérants, première source d'émission directe du groupe ;
- Renouvellement de la certification ISO 50001 et mise en place de Contrat d'Efficacité Energétique sur plus de 200 sites Monoprix, Monop et Naturalia ;
- Réduction de l'empreinte carbone liée aux produits vendus : participation aux opérations Veganuary et « barbecue Vegan » avec des animations et la théâtralisation de l'offre vegan en magasin Franprix et Monoprix.

Favoriser un commerce plus responsable

- 100% des produits Casino, Monoprix et Franprix évalués Nutri score et 70% des produits Monoprix notés Planet Score ;
- 100% des poulets à marque Casino, Monoprix et Franprix étiquetés Bien Etre Animal ;
- Certification Global Organic Textile Standard (GOTS) de Monoprix sur son offre textile et linge de maison ; 70% des produits d'habillement et 85% des produits de maison loisirs en coton sont issus de l'agriculture biologique ;
- Référencement par Franprix de gammes de produits en soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap (produits « café Joyeux » et « Et Tok ») ;
- Près de 200 000 paniers « Anti Gaspi » réalisés sur le premier semestre par Franprix, qui poursuit le déploiement du label national « Anti Gaspi » de ses sites intégrés et franchisés ;
- Cdiscount soutient les produits responsables qui représentent 22,7% du GMV Produit au T2 2024 (+6,9pts vs 2023) ;
- Adhésion de Cnova au Sustainable Consumption Pledge, initiative européenne pour un commerce respectueux de ses impacts sociaux et environnementaux.

Agir en tant qu'employeur responsable

- Renouvellement de la certification TOP Employeur 2024 pour Monoprix, reconnaissance de la qualité de ses pratiques sociales ;
- Lancement de « Fresques de l'équité » au sein de toutes les enseignes, une initiative pionnière dans le secteur.

Soutenir les plus démunis

- Campagnes de « l'arrondi » en caisse déployées chez Monoprix et Franprix, pour soutenir notamment les femmes en difficulté en partenariat avec la Fondation des femmes, Forces femmes et la Maison des femmes de Saint Denis ;
- Collectes alimentaires organisées en magasin au profit des plus démunis en partenariat avec les Restos du cœur et la Protection Civile.

CHIFFRE D'AFFAIRES DU DEUXIEME TRIMESTRE 2024

Au T2 2024, le chiffre d'affaires ressort à **2,1 Mds€**, en variation de -3,1% en données comparables et de -7,1% au total après prise en compte d'un effet de -3,3% (principalement périmètre et rationalisation du parc) et d'un effet calendaire de -0,7%.

- Les marques de proximité (Monoprix, Franprix et Casino) font état d'un chiffre d'affaires quasiment stable en données comparables (-0,5%).
- Cdiscount enregistre une baisse de 16,5% de son chiffre d'affaires en comparable, en lien avec sa stratégie de rationalisation des ventes directes en faveur de la Marketplace.

CA HT par enseigne (en M€)	Variation			Variation		
	T2 2024	Comparable	Totale	S1 2024	Comparable	Totale
Monoprix	1 071	+0,8%	-1,6%	2 150	+0,8%	-0,3%
Franprix ¹	408	+0,1%	-6,3%	815	+0,4%	-4,8%
Casino ²	351	-5,1%	-13,2%	700	-3,8%	-8,4%
Marques de proximité	1 831	-0,5%	-5,1%	3 665	-0,3%	-3,0%
Cdiscount	226	-16,5%	-20,4%	468	-18,9%	-22,3%
Autres ²	29	+9,3%	-13,2%	59	+6,4%	-19,8%
GROUPE CASINO	2 086	-3,1%	-7,1%	4 192	-3,5%	-5,9%

Monoprix

Monoprix enregistre une croissance comparable de son chiffre d'affaires de **0,8% sur le T2 2024 (+0,8% sur le semestre)**, reflétant une accélération séquentielle de la performance de Monop et Naturalia (respectivement +4,2% et +6,6% au T2 vs +2,7% et +3,5% au T1 2024) et une performance toujours stable de Monoprix City malgré des ventes textiles décevantes liées à une météo défavorable au mois de juin.

Le e-commerce a soutenu la tendance, avec une croissance moyenne de 3,3% des ventes au T2 sur Monoprix.fr, Amazon et le site internet TML (Textile, Maison, Loisirs) relancé en mars.

Monoprix continue de **soutenir le pouvoir d'achat de ses clients** sur le semestre, à travers le **développement de son offre Access** (100 produits essentiels à bas prix de marque propre) et la **refonte de son programme de fidélité M'** en avril dernier permettant aux détenteurs de la carte M' de bénéficier gratuitement d'économies allant jusqu'à 80 euros par mois à travers des promotions personnalisées et des offres sur les marques propres.

Le groupe poursuit par ailleurs la modernisation de ses magasins avec les réouvertures à Paris du Monoprix historique de la place Blanche (janvier) et du Monoprix Saint Michel (juin) avec un concept entièrement repensé pour s'adapter aux besoins du quartier, et le déploiement du nouveau concept La ferme de Naturalia à Pantin (février) et à Paris 18^{ème} (avril).

Franprix

Les ventes de Franprix s'inscrivent en croissance comparable de 0,1% au T2 2024 (+0,4% sur le semestre), la solide performance du mois de mai (+2,7%) ayant été compensée par un mois de juin décevant (-1,7%) lié aux conditions climatiques défavorables. L'enseigne a marqué un ralentissement de ses ventes en banlieue parisienne (-1,6%) sur le trimestre tandis que Paris et la Province enregistrent une croissance de respectivement 0,9% et 3,5%. L'enseigne a continué de gagner des clients sur le trimestre (trafic client en hausse de 1,5%) malgré un mois de juin décevant (-2,9%).

Le e-commerce a une nouvelle fois soutenu la tendance ce trimestre, avec une croissance à deux chiffres (+15%) portée par le dynamisme des marketplaces (+26%).

Sur le trimestre, **Franprix a poursuivi son plan d'expansion et de rationalisation du parc**, avec l'ouverture de 9 nouveaux magasins (dont 7 en franchise et 1 en location-gérance) et la fermeture de 6 magasins intégrés non rentables.

¹ Une modification de l'allocation du chiffre d'affaires a été réalisée à partir du T1 2024, consistant à allouer la totalité du chiffre d'affaires d'ExtenC (portant les activités du Groupe à l'international et présenté jusque-là dans le segment "Autres") aux segments "Casino" et "Franprix". Cette réallocation découle d'une volonté de présenter le chiffre d'affaires par marque (et non plus par format) conformément aux nouvelles modalités de pilotage opérationnel du Groupe. L'année 2023 a été retraitée en conséquence pour être comparable.

Franprix a amorcé un tournant significatif en juin dernier, avec le lancement de son nouveau concept de magasin « oxygène », en collaboration étroite avec ses franchisés. L'objectif est d'enrichir l'expérience client (assortiment, confort d'achat, plaisir, convivialité, services) et de proposer aux franchisés un modèle dynamique et performant permettant de fidéliser leur clientèle et d'attirer de nouveaux clients. Le concept est testé depuis le mois de juin dans 3 magasins parisiens pour adresser la meilleure version aux franchisés dès l'automne prochain.

Casino

Le chiffre d'affaires des marques Casino (Vival, Spar, Petit Casino...) ressort en variation comparable de **-5,1% au T2 2024 (-3,8% sur le semestre)** dans un contexte toujours perturbé par la vente en cours des hypermarchés et supermarchés Casino. Le chiffre d'affaires a également été impacté par une performance inférieure des magasins saisonniers et des familles saisonnières (liquide, frais...) au mois de juin du fait d'une météo défavorable.

La stratégie d'expansion en franchise et la rationalisation du parc se sont poursuivies ce trimestre, avec l'ouverture de 53 magasins franchisés, le transfert de 37 magasins intégrés en franchise et location-gérance et la fermeture de 24 magasins intégrés non rentables.

Par ailleurs, Casino a annoncé en juillet (i) le **renouvellement de son partenariat avec la Coopérative Sherpa** pour l'approvisionnement des 119 magasins alimentaires de montagne du réseau Sherpa et (ii) le **renouvellement pour 5 ans de son partenariat avec TotalEnergies** pour l'approvisionnement de plus de 1 000 stations-services en France.

Cdiscount

Les ventes de **Cdiscount** restent mécaniquement impactées par la stratégie de réduction assumée des ventes directes en faveur de la Marketplace. Au T2, **le chiffre d'affaires est en recul de 16,5% en données comparables (-18,9% sur le semestre)**, montrant une légère amélioration séquentielle. Le GMV¹ Marketplace a atteint 66,5% du GMV Produit (65,1% sur le semestre)² et recule de 1,8% sur le trimestre, montrant une amélioration graduelle de mois en mois² (-5% au T1 2024, -4% en avril, -1% en mai, +2% en juin, +7% en juillet³). Le GMV comparable se redresse progressivement (-9% au T2 après -12% au T1)².

Cdiscount a déployé sa nouvelle plateforme de marque le 24 juin dernier, traduisant sa promesse d'augmenter le pouvoir d'achat des clients (prix attractifs, offres promotionnelles en continu, affichage des comparatifs tarifaires) et son engagement sociétal (consommation plus durable, part croissante de produits plus responsables).

¹ Gross merchandise value (GMV) : volume d'affaires

² Données publiées par Cdiscount

³ Evolution du GMV au 25 juillet 2024 comparée à la même période de l'année dernière

RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2024

En date du 29 juillet 2024, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour le semestre se terminant le 30 juin 2024.

Les procédures d'examen limité sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été effectuées par les commissaires aux comptes.

En M€	S1 2023	S1 2024	Variation
Chiffre d'affaires	4 454	4 192	-5,9% (var. totale), -3,5% (comparable)
EBITDA ajusté	334	255	-23,8%
EBITDA ajusté après loyers	112	26	-77,1%
ROC	17	(56)	n.s.
Résultat net normalisé, part du Groupe	(892)	(349)	
Résultat net, part du Groupe (activités poursuivies)	(918)	2 549	Produit financier exceptionnel lié à la restructuration financière et dépréciations de goodwill
Résultat net, part du Groupe (activités abandonnées)	(1 313)	(2 511)	Impact de la vente des HM/SM net des pertes opérationnelles Résultat de dilution dans GPA et résultat de cession d'Exito y compris recyclage des réserves de conversion
Résultat net, part du Groupe (ensemble consolidé)	(2 231)	39	

Au S1 2024, le **chiffre d'affaires consolidé du Groupe** atteint **4,2 Mds€**, en recul de 3,5% en données comparables et de 5,9% au total après prise en compte d'un effet de -2,4% (principalement périmètre et rationalisation du parc).

L'**EBITDA ajusté¹ Groupe** s'établit à **255 M€** (-23,8%), reflétant une marge de 6,1% (-143 bps).

(en M€)	S1 2023	S1 2024	Variation
Monoprix	206	179	-13,4%
marge	9,6%	8,3%	-126 bps
Franprix	73	50	-31,6%
marge	8,5%	6,1%	-239 bps
Casino	26	24	-9,4%
marge	3,4%	3,4%	-4 bps
Marques de proximité	305	252	-17,4%
marge	8,1%	6,9%	-120 bps
Cdiscount	32	30	-6,4%
marge	5,4%	6,5%	+110 bps
Autres ²	-3	-28	n.s.
EBITDA ajusté Groupe	334	255	-23,8%
marge	7,5%	6,1%	-143 bps

Marques de Proximité

L'EBITDA ajusté des Marques de Proximité est en recul de 53 M€ sur le semestre. Le S1 2023 avait bénéficié de 20 M€ de produits, dont 10 M€ de crédits mécénat (aucun crédit mécénat complémentaire n'a été reconnu en 2024) et 10 M€ de produits étalés sur le contrat entre Monoprix et Getir/Gorillas (contrat résilié au cours du T3 2023).

¹ L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

² Dont respectivement +18 M€ et +11 M€ pour Quatrim au S1 2023 et au S1 2024

En dehors de ces effets ponctuels, la baisse de l'EBITDA est de 33 M€ dont :

- -10 M€ sur Monoprix, impacté par un mix marge défavorable et par l'inflation de ses coûts non compensée par les plans d'économies en cours ;
- -20 M€ sur Franprix principalement liés à des dépréciations de créances en relation avec l'expansion en franchise et à des produits favorables au S1 2023 ;
- Une quasi-stabilité sur Casino malgré la baisse du chiffre d'affaires.

Les Marques de Proximité se concentrent sur l'assainissement de leurs parcs de magasins et des plans de relance commerciale (rénovation des magasins, réhumanisation, expérience clients, baisse de prix) dont les impacts seront progressifs.

Cdiscount

L'EBITDA ajusté est quasiment stable, reflétant une amélioration de 110 bps de la marge (à 6,5%) grâce à la transition vers un modèle plus rentable centré sur les services et la Marketplace. Les plans de maîtrise des coûts compensent une activité en baisse dans un contexte de marché toujours difficile au S1.

Autres

Enfin, l'EBITDA ajusté des autres filiales (variation de -24 M€) est fortement impacté par :

- -5 M€ de baisse d'honoraires perçus suite à la cession de Sudeco, société de gestion cédée par IGC en mars 2023 ;
- Des dyssynergies de coûts au niveau des sièges (-25 M€) liées à la cession des hypermarchés et supermarchés, et tenant compte des conséquences du projet de plan de sauvegarde de l'emploi. Dans le cadre du plan de création de valeur, des plans d'action spécifiques visant à améliorer le ratio coûts de fonctionnement / chiffre d'affaires du Groupe seront prévus.

L'EBITDA ajusté après loyers¹ Groupe s'établit à 26 M€, soit 233 M€ en 12 mois glissants

(en M€)	S1 2023	S1 2024
Monoprix	75	37
Franprix	33	8
Casino	4	2
Marques de proximité	112	48
Cdiscount	16	18
Autres ²	-16	-40
EBITDA ajusté après loyers Groupe	112	26

Le ROC Groupe s'établit à -56 M€ (vs +17 M€ au S1 2023).

(en M€)	S1 2023	S1 2024
Monoprix	44	15
Franprix	23	-1
Casino	-11	-10
Marques de proximité	56	4
Cdiscount	-15	-15
Autres ³	-25	-46
ROC Groupe	17	-56

Les autres produits et charges opérationnels s'établissent à -609 M€ au S1 2024 (vs -41 M€ au S1 2023) dont 449 M€ de perte de valeur des actifs, principalement la dépréciation de goodwill de Franprix pour 422 M€ : les indicateurs de perte de valeur résultent d'une dégradation des performances récurrentes par rapport aux données prévisionnelles établies en 2023.

¹ L'EBITDA ajusté après loyers est défini comme l'EBITDA ajusté diminué des loyers payés (y compris les loyers au titre des contrats de location dits "onéreux" précédemment présentés sur la ligne « autres remboursements » du tableau de flux de trésorerie).

² Dont respectivement +14 M€ et +7 M€ pour Quatrim au S1 2023 et au S1 2024

³ Dont respectivement +11 M€ et +5 M€ pour Quatrim au S1 2023 et au S1 2024

Résultat financier et Résultat net part du Groupe normalisés¹

Le **Résultat financier** de la période est de **3 262 M€** (contre -218 M€ au S1 2023), soit une amélioration de 3 480 M€ principalement expliquée par 3 486 M€ liés principalement à la conversion des dettes au capital et à la mise à la juste valeur des dettes réinstallées. Il intègre -9 M€ de coût financier de CB4X² (Cdiscount). Le **Résultat financier normalisé** s'établit à **-223 M€** (contre -218 M€ au S1 2023).

Le **Résultat net normalisé part du Groupe ressort à -349 M€** (vs -892 M€ au S1 2023). Le Résultat net normalisé part du Groupe du S1 2023 avait été fortement impacté par la dépréciation de 683 M€ d'actifs d'impôts différés, notamment sur les déficits reportables. En dehors de cet effet propre au S1 2023, la variation du Résultat net normalisé Part du Groupe serait de -140 M€ s'expliquant principalement par la variation du ROC rappelé ci-dessus.

Le **BNPA normalisé dilué³** est de -1,49€ contre -874,72€ au S1 2023.

Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe

Le **Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe** s'établit ainsi à 2 549 M€ (-918 M€ au S1 2023).

Le **Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe** est de -2 511 M€ au S1 2024 (contre -1 313 M€ au S1 2023), résultant (i) des résultats opérationnels des HM/SM et de GPA jusqu'à la date de la perte de contrôle, (ii) de l'incidence des cessions des HM/SM (233 M€ hors pertes intercalaires), (iii) du résultat de cession d'Exito (-771 M€ correspondant essentiellement au recyclage en résultat de la réserve de conversion de change négative), et (iv) du résultat de dilution de la part de Casino dans GPA suite à l'augmentation de capital de mars 2024 (-1 553 M€ correspondant essentiellement au recyclage en résultat de la réserve de conversion de change négative).

Le **Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe** s'établit à 39 M€ (contre -2 231 M€ au S1 2023).

Cash-flow libre⁴

Au S1 2024, le cash-flow libre avant frais financiers ressort à -413 M€ (-735 M€ au S1 2023) après remboursement de 153 M€ de dettes sociales et fiscales placées sous moratoire en 2023. En excluant ce montant non récurrent, le cash-flow libre s'élèverait à -260 M€.

(en M€)	S1 2023	S1 2024
Capacité d'autofinancement (CAF)	33	-12
<i>dont EBITDA ajusté après loyers</i>	<i>112</i>	<i>26</i>
<i>dont APCO cash</i>	<i>-62</i>	<i>-41</i>
<i>dont autres éléments CAF</i>	<i>-17</i>	<i>3</i>
Capex nets	-166	-159
Impôts	-8	-16
Variation de BFR	-594	-227
Cash-flow libre avant frais financiers	-735	-413

¹ Voir définition en page 15

² Programme de facilités de paiement en 4 fois offertes aux clients

³ Le BNPA normalisé dilué intègre l'effet de dilution lié à la distribution des titres subordonnés TSSDI en 2023. Par ailleurs, en application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat par action 2023 et 2024 a été ajusté afin de prendre en compte l'opération de regroupement d'actions réalisé au cours du S1 2024

⁴ Avant frais financiers

Situation financière au 30 juin 2024

La dette financière nette du groupe s'établit à 1,0 Md€, en baisse de 0,6 Md€ par rapport au 31 mars 2024, principalement sous l'effet des cessions. Elle inclut 0,5 Md€ de dette obligataire quattrim (stable).

Au 30 juin 2024, la trésorerie du Groupe (y compris équivalents de trésorerie) est de 1,1 Md€, dont 0,7 Md€ de trésorerie immédiatement disponible.

En M€	31/12/23	31/03/24	30/06/24
Emprunts et dettes financières¹	(7 232)	(3 247)	(2 116)
Obligations EMTN / HY CGP	(2 168)	-	-
RCF Casino Finance / RCF Monoprix réinstallé	(2 051)	(711)	-
Term Loan B / Term Loan réinstallé	(1 425)	(1 410)	(1 352) ²
Obligations HY Quattrim	(553)	(491)	(491)
RCF Monoprix exploitation	(130)	(123)	(8)
Autres lignes confirmées de Monoprix Holding	(40)	(36)	-
PGE Cdiscount	(60)	(60)	(60)
Autres	(805)	(416)	(205)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 051	1 654	1 077
Dette financière nette	(6 181)	(1 593)	(1 040)

Covenant³

Il est rappelé que, bien que son calcul soit requis par la documentation bancaire dès le T1 2024, le covenant est indicatif (« *holiday period* »). Le périmètre de test du covenant correspond au Groupe retraité de Quattrim et, dans une moindre mesure, des filiales Mayland en Pologne et Wilkes au Brésil.

(en M€)	Au 30 juin 2024
EBITDA ajusté covenant ⁴	230
DFN covenant ⁵	1 244
DFN covenant / EBITDA ajusté covenant	5,41x

Le ratio DFN covenant / EBITDA ajusté covenant ressort ainsi à 5,41x. Il sera testé pour la première fois le 30 septembre 2025 avec un niveau de ratio à respecter de 8,34x.

¹ Nets des autres actifs financiers (principalement comptes séquestres)

² Le montant de 1 352 M€ du Term loan réinstallé tient compte de l'incidence de juste valeur déterminée à la date de comptabilisation initiale (27 mars 2024) de cet instrument, soit +58m€ au 30 juin 2024

³ Le covenant est défini comme le ratio entre la « dette financière nette covenant » et l' « EBITDA ajusté covenant ». Le périmètre de test du covenant correspond au Groupe retraité de Quattrim et, dans une moindre mesure des filiales Mayland en Pologne et Wilkes au Brésil.

⁴ L' « EBITDA ajusté covenant » ou EBITDA pro forma (selon la documentation) correspond à l'EBITDA ajusté après loyers relatif au périmètre du covenant, hors des éventuelles incidences d'effets de périmètre et de retraitements pro forma correspondant à des futures économies/synergies à réaliser dans les 18 mois.

⁵ La « dette financière nette covenant » correspond aux dettes financières brutes attachées au périmètre covenant (en ce compris les emprunts des sociétés dudit périmètre auprès des autres sociétés du Groupe), (i) augmentées des passifs financiers qui ont, en substance, une nature de dettes financières, (ii) ajustées du tirage moyen sur les lignes revolving du Groupe au cours des douze derniers mois (à compter de la date de la restructuration) et (iii) diminuées de la trésorerie et équivalents de trésorerie des entités du périmètre covenant et des mobilisations de créances non déconsolidantes relatives aux programmes de financements opérationnels réinstallés dans le cadre de la restructuration.

Annexe : Indicateurs alternatifs de performance

Les définitions des principaux indicateurs non-gaap sont disponibles sur le site du groupe Casino (<https://www.groupe-casino.fr/fr/investisseurs/information-reglementee-amf-documents-amf/>), notamment le résultat net normalisé qui est repris ci-dessous.

Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies corrigé (i) des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie « principes comptables » de l'annexe annuelle aux comptes consolidés, (ii) des effets des éléments financiers non récurrents ainsi que (iii) des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et à l'application de la règle IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux ».

Cet agrégat permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités.

En millions d'euros	S1 2023 retraité	Eléments de normalisation	S1 2023 retraité normalisé	S1 2024	Eléments de normalisation	S1 2024 normalisé
Résultat Opérationnel Courant	17	0	17	(56)	0	(56)
Autres charges et produits opérationnels	(41)	41	0	(609)	609	0
Résultat opérationnel	(24)	41	17	(665)	609	(56)
Coût de l'endettement financier net	(130)	0	(130)	3 349	(3 486) ¹	(137)
Autres produits et charges financiers	(87)	0	(87)	(86)	0	(86)
Charge d'impôt	(688)	(15)	(702)	(47)	(21)	(68)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	1	0	1	(1)	0	(1)
Résultat net des activités poursuivies	(929)	26	(903)	(2 550)	(2 898)	(348)
dont intérêts minoritaires	(11)	0	(11)	0	(0)	0
dont part du Groupe	(918)	26	(892)	2 549	(2 898)	(349)

¹ Correspond à la mise à la juste valeur des dettes converties, des dettes réinstallées et des BSA.

2. Description des principaux risques et incertitudes au S1 2024

Les facteurs de risque sont identiques à ceux identifiés dans le chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2023 du Groupe Casino, disponible sur le site internet.

3. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées intervenues sur le premier semestre 2024 sont décrites dans la Note 12 – Transactions avec les parties liées des états financiers semestriels.

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

AU 30 JUIN 2024

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	19
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	20
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	21
ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	22
ÉTATS DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	23
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	24

Etats financiers consolidés résumés

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité (i)
ACTIVITES POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires, hors taxes	5 / 6.2	4 192	4 454
Autres revenus	6.2	29	41
Revenus totaux	6.2	4 221	4 495
Coût d'achat complet des marchandises vendues		(3 062)	(3 251)
Marge des activités courantes		1 159	1 244
Coûts des ventes	6.3	(806)	(848)
Frais généraux et administratifs	6.3	(409)	(380)
Résultat opérationnel courant	5.1	(56)	17
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		-1,3%	0,4%
Autres produits opérationnels	6.5	12	68
Autres charges opérationnelles	6.5	(621)	(109)
Résultat opérationnel		(665)	(24)
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		-15,9%	-0,5%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9.3.1	10	1
Coût de l'endettement financier brut	9.3.1	(147)	(132)
Produit net de juste valeur des dettes converties et dettes réinstallées	9.3.1	3 486	-
Coût de l'endettement financier net	9.3.1	3 349	(130)
Autres produits financiers	9.3.2	25	25
Autres charges financières	9.3.2	(112)	(112)
Résultat avant impôt		2 597	(242)
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		62,0%	-5,4%
Produit (Charge) d'impôt	7	(47)	(688)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises		(1)	1
Résultat net des activités poursuivies		2 550	(929)
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		60,8%	-20,9%
dont, part du Groupe		2 549	(918)
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle		-	(11)
ACTIVITES ABANDONNEES			
Résultat net des activités abandonnées	3.2.2	(2 575)	(1 991)
dont, part du Groupe	3.2.2	(2 511)	(1 313)
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle	3.2.2	(65)	(678)
ENSEMBLE CONSOLIDE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(26)	(2 920)
dont, part du Groupe		39	(2 231)
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle		(64)	(689)

Résultat net par action

en euros	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité (i) (ii)
Des activités poursuivies, part du Groupe			
▪ de base	10.6	12,60	(898,70)
▪ dilué	10.6	10,93	(898,70)
De l'ensemble consolidé, part du Groupe			
▪ de base	10.6	0,19	(2 112,99)
▪ dilué	10.6	0,17	(2 112,99)

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)

(ii) Conformément à IAS 33.64, le résultat net par action a été ajusté pour tenir compte des opérations sur le capital (notes 2 et 10.6)

État du résultat global consolidé

en millions d'euros	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2024	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	(26)	(2 920)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat	6 443	690
Couvertures de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture ⁽ⁱ⁾	3	(1)
Écarts de conversion ⁽ⁱⁱ⁾	6 440	676
Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI	-	1
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises dans les éléments recyclables	-	14
Effets d'impôt	(1)	-
Éléments non recyclables en résultat	(4)	(6)
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI	(7)	(11)
Écarts actuariels	4	7
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises dans les éléments non recyclables	-	-
Effets d'impôt	(1)	(2)
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt	6 439	684
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période, net d'impôt	6 413	(2 235)
<i>Dont part du Groupe</i>	2 389	(1 687)
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	4 024	(548)

(i) La variation de la réserve de coût de couverture sur le 1^{er} semestre 2024 et sur le 1^{er} semestre 2023 n'est pas significative

(ii) La variation du 1^{er} semestre 2024 de 6 440 millions d'euros résulte principalement de la perte de contrôle de GPA et Éxito pour respectivement 4 827 et 1 613 millions d'euros (notes 3.1.1 et 3.1.2) dont le recyclage de la réserve de conversion à hauteur respectivement de 1 574 et 778 millions d'euros. La variation positive du 1^{er} semestre 2023 de 676 millions d'euros résultait principalement de l'appréciation des monnaies brésilienne et colombienne pour respectivement 145 et 126 millions d'euros et du recyclage en résultat lors de la perte de contrôle de Sendas à hauteur de 453 millions d'euros

État de la situation financière consolidée

ACTIFS en millions d'euros	Notes	30 juin 2024	31 décembre 2023
Goodwill	8	1 600	2 046
Immobilisations incorporelles	8	1 053	1 082
Immobilisations corporelles	8	923	1 054
Immeubles de placement	8	33	49
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	1 577	1 696
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	3.3	83	212
Autres actifs non courants		183	195
Actifs d'impôts différés		42	84
Actifs non courants		5 494	6 419
Stocks		839	875
Créances clients		629	689
Autres actifs courants		1 060	1 023
Créances d'impôts courants		76	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.1	1 077	1 051
Actifs détenus en vue de la vente	3.2.1	915	8 262
Actifs courants		4 596	11 925
TOTAL ACTIFS		10 090	18 344
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS en millions d'euros	Notes	30 juin 2024	31 décembre 2023
Capital social	10.1	4	166
Primes, titres auto-détenus, autres réserves et résultats		1 541	(2 618)
Capitaux propres part du Groupe		1 545	(2 453)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(7)	675
Capitaux propres		1 538	(1 777)
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes		153	147
Autres provisions non courantes	11.1	64	25
Dettes financières brutes non courantes	9.2	1 998	7
Passifs de loyers non courants		1 242	1 338
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle		44	37
Autres dettes non courantes		108	113
Passifs d'impôts différés		8	10
Passifs non courants		3 616	1 677
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes		9	9
Autres provisions courantes	11.1	724	269
Dettes fournisseurs		1 902	2 550
Dettes financières brutes courantes	9.2	377	7 436
Passifs de loyers courants		350	360
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle		1	2
Dettes d'impôts exigibles		12	12
Autres dettes courantes		1 238	1 606
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	3.2.1	322	6 200
Passifs courants		4 936	18 445
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		10 090	18 344

État des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité ⁽ⁱ⁾
Résultat avant impôt des activités poursuivies		2 597	(242)
Résultat avant impôt des activités abandonnées	3.2.2	(2 548)	(1 930)
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé		49	(2 171)
Dotations aux amortissements	6.4	311	318
Dotations aux provisions et dépréciation	4.1	479	7
Pertes / (gains) liés aux variations de juste valeur	9.3.2	-	1
Charges / (produits) calculés liés aux stocks options et assimilés		(1)	-
Autres charges / (produits) calculés		8	(29)
Résultats sur cessions d'actifs	4.4	1	(5)
Pertes / (profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec prise / perte de contrôle		4	(30)
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises		2	1
Coût de l'endettement financier net	9.3.1	(3 349)	130
Intérêts financiers nets au titre des contrats de location	9.3.2	68	61
Coûts de non tirage, coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	9.3.2	16	26
Résultats de cession et retraitements liés aux activités abandonnées		2 373	1 884
Capacité d'Autofinancement (CAF)		(39)	194
Impôts versés		(16)	(8)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	4.2	(255)	(584)
Impôts versés et variation du BFR liés aux activités abandonnées		(649)	(886)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		(959)	(1 284)
Dont activités poursuivies		(136)	(353)
Décaissements liés aux acquisitions :			
▪ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	4.3	(164)	(172)
▪ d'actifs financiers	4.9	(7)	(77)
Encaissements liés aux cessions :			
▪ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	4.4	6	34
▪ d'actifs financiers	4.9	100	91
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	4.5	(2)	(47)
Incidence des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises	4.6	47	14
Variation des prêts et avances consentis		(7)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		754	10
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		727	(146)
Dont activités poursuivies		(27)	(156)
Dividendes versés :			
▪ aux actionnaires de la société mère		-	-
▪ aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	-
▪ aux porteurs de TSSDI	10.5	-	(42)
Augmentation et diminution de capital de la société mère	10.1	1 199	-
Transactions entre le Groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle		(2)	-
Cessions / (acquisitions) de titres auto-détenus		-	(2)
Augmentation emprunts et dettes financières	4.7	31	2 297
Diminution emprunts et dettes financières	4.7	(1 102)	(520)
Remboursement des passifs de loyer		(159)	(161)
Intérêts financiers nets versés	4.8	(181)	(242)
Autres remboursements		(7)	(9)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		(286)	(336)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(508)	985
Dont activités poursuivies		(222)	1 322
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités poursuivies		(3)	(6)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités abandonnées		(4)	130
Variation de trésorerie	4.7	(747)	(320)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture		1 755	2 265
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies	9.1	853	2 265
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		902	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture		1 007	1 945
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies	9.1	1 008	1 945
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		(1)	-

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)

État de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros (avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital ⁽ⁱ⁾	Titres auto- détenus	TSSDI	Réserves et résultats consolidés	Autres réserves ⁽ⁱⁱ⁾	Capitaux propres Part du Groupe ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres Totaux
Au 1^{er} janvier 2023	166	3 901	(2)	1 350	331	(2 955)	2 791	2 947	5 738
Autres éléments du résultat global au titre de la période	-	-	-	-	-	544	544	140	684
Résultat de la période	-	-	-	-	(2 231)	-	(2 231)	(689)	(2 920)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	-	-	-	-	(2 231)	544	(1 687)	(548)	(2 235)
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus ^(iv)	-	-	1	-	(2)	-	(1)	-	(1)
Dividendes versés / à verser aux porteurs d'actions ^(v)	-	-	-	-	-	-	-	(15)	(15)
Dividendes versés / à verser aux porteurs de TSSDI ^(v)	-	-	-	-	(54)	-	(54)	-	(54)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales ^(vi)	-	-	-	-	-	-	-	(921)	(921)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	6	-	6	6	12
Autres mouvements ^(vii)	-	-	-	-	31	-	31	46	77
Au 30 juin 2023	166	3 901	(1)	1 350	(1 920)	(2 411)	1 085	1 518	2 604
Au 1^{er} janvier 2024	166	3 901	-	1 350	(5 353)	(2 516)	(2 453)	675	(1 777)
Autres éléments du résultat global au titre de la période	-	-	-	-	-	2 350	2 350	4 089	6 439
Résultat de la période	-	-	-	-	39	-	39	(64)	(26)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	-	-	-	-	39	2 350	2 389	4 024	6 413
Opérations sur capital : augmentations de capital ^(viii)	272	927	-	-	-	-	1 199	-	1 199
Opérations sur capital : réductions de capital et regroupement d'actions ^(viii)	(557)	-	-	-	557	-	-	-	-
Conversion des dettes financières (yc TSSDI) et émission / exécution BSA ^(viii)	123	5 080	-	(1 350)	(3 439)	-	413	-	413
Opérations sur titres auto-détenus ^(iv)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés / à verser aux porteurs d'actions	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Paiements en actions	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales ^(vi)	-	-	-	-	-	-	-	(4 705)	(4 705)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	(9)	-	(9)	(1)	(11)
Autres mouvements	-	-	-	-	6	-	6	-	6
Au 30 juin 2024	4	9 908	-	-	(8 201)	(166)	1 545	(7)	1 538

(i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales

(ii) Voir note 10.3. La quasi-totalité de la part du groupe des écarts de conversion de -2 340 millions d'euros au 31/12/2023 a été débouclée en résultat suite aux pertes de contrôle d'Éxito et de GPA (note 3.1) pour 2 352 millions d'euros

(iii) Attribuable aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon

(iv) Voir note 10.1 pour les opérations sur titres auto-détenus

(v) Voir note 10.5 pour les dividendes versés et à verser aux porteurs de TSSDI. Les dividendes versés et à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle concernaient principalement Éxito et l'Uruguay à hauteur respectivement de 12 et 3 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2023

(vi) Au 30 juin 2024 l'incidence de -4 705 millions d'euros sur les intérêts ne donnant pas de contrôle est relative aux pertes de contrôle d'Éxito et de GPA (note 3.1). En 2023, l'incidence de -921 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe était relative à la perte de contrôle de Sendas

(vii) Principalement lié à la réévaluation chez Libertad en application de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste en 2023

(viii) Voir note 2

COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE DETAILLE DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX -----	25	6.3	NATURE DE CHARGES PAR FONCTION	43	
1.1	REFERENTIEL	25	6.4	AMORTISSEMENTS	43
1.2	BASES DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	26	6.5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	43
1.3	RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE	28	NOTE 7	IMPOTS -----	44	
NOTE 2	FAITS MARQUANTS -----	29	NOTE 8	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT ----	45		
NOTE 3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION -----	36	NOTE 9	STRUCTURE FINANCIERE ET COUTS FINANCIERS -----	46		
3.1	OPERATIONS DE PERIMETRE	36	9.1	TRESORERIE NETTE	46
3.2	ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	37	9.2	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	46
3.3	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	38	9.3	RESULTAT FINANCIER	49
NOTE 4	COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE -----	38	9.4	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	50	
4.1	RECONCILIATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS	38	9.5	RISQUE DE CREDIT COMMERCIAL	51
4.2	RECONCILIATION DE LA VARIATION DU BFR AVEC LES POSTES DU BILAN	38	9.6	RISQUE DE LIQUIDITE	51
4.3	RECONCILIATION DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	39	NOTE 10	CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION -----	53	
4.4	RECONCILIATION DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	39	10.1	ELEMENTS SUR CAPITAL SOCIAL, SUR ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE	53
4.5	INCIDENCE SUR LA TRESORERIE DES VARIATIONS DE PERIMETRE AVEC CHANGEMENT DE CONTROLE	39	10.2	BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	53
4.6	INCIDENCES DES VARIATIONS DE PERIMETRE EN LIEN AVEC DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES	39	10.3	COMPOSITION DES AUTRES RESERVES (PART DU GROUPE)	53
4.7	RECONCILIATION ENTRE LA VARIATION DE TRESORERIE ET LA VARIATION DE DETTE FINANCIERE NETTE	40	10.4	ECARTS DE CONVERSION	54
4.8	RECONCILIATION DES INTERETS FINANCIERS NETS VERSES	40	10.5	DIVIDENDES	55
4.9	FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT LIES A DES ACTIFS FINANCIERS	40	10.6	RESULTAT NET PAR ACTION	55
NOTE 5	INFORMATION SECTORIELLE -----	41	NOTE 11	AUTRES PROVISIONS -----	56		
5.1	INDICATEURS CLES PAR SECTEUR OPERATIONNEL	41	11.1	DECOMPOSITION ET VARIATIONS	56
5.2	INDICATEURS CLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	42	11.2	PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS	56
NOTE 6	DONNEES LIEES A L'ACTIVITE -----	42	NOTE 12	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES -----	58		
6.1	SAISONNALITE DE L'ACTIVITE	42	NOTE 13	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -----	58	
6.2	VENTILATION DES REVENUS TOTAUX	42				

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée sur Euronext Paris, compartiment C. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Casino ». Le siège social de la Société est situé 1, Cours Antoine Guichard, 42008 Saint-Etienne.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises.

En date du 29 juillet 2024, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour le semestre se terminant le 30 juin 2024.

Note 1 Principes comptables généraux

1.1 Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 30 juin 2024.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr.

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 (« Information financière intermédiaire »). Ils ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture en parallèle avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023, qui sont disponibles sur demande au siège social de la société ou sur le site internet www.groupe-casino.fr.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2024

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 et sans incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe :

- *Amendements à IAS1 1 – classement des passifs en tant que passifs courants et non courants*
Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils visent à clarifier la façon de classer les dettes et les autres passifs comme courants ou non courants.
- *Amendements à IAS 1 – Passifs non courants assortis de clauses restrictives (covenants)*
Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture ne doivent pas affecter la classification de la dette en courant ou non courant à la date de clôture. En revanche, une information sur les dettes à long terme assorties de clauses restrictives est à fournir dans les notes aux états financiers.
- *Amendements IFRS16 – Obligation locative découlant d'une cession-bail*
Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure de la dette de location résultant de transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. En particulier, le vendeur preneur doit déterminer les paiements de loyers de façon à ne comptabiliser aucun gain ou perte lié au droit d'utilisation conservé.
- *Amendements IAS7 et IFRS7 – Accords de financement avec les fournisseurs*
Ces amendements sont d'application prospective. Ils introduisent de nouvelles informations à fournir en annexes dans un but d'amélioration de la transparence, relatives aux effets des dettes faisant l'objet de programme de financement des fournisseurs sur la situation financière et sur les flux de trésorerie ainsi que sur l'exposition au risque de liquidité.

Amendement à IAS12– Réforme fiscale internationale (Pilier 2)

Le Groupe a réalisé une analyse des conséquences potentielles de la réforme sur la base des informations connues à ce jour. Celle-ci montre des impacts financiers très limités.

Autre évolution réglementaire

▪ *Acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail en France*

Suite aux différents arrêts de la Cour de cassation depuis septembre 2023 et afin de mettre le Code du travail en conformité avec le droit européen, la loi DDADUE qui est entrée en vigueur le 24 avril 2024 instaure l'acquisition de 2 jours ouvrables de congés par mois pendant les périodes de maladie non professionnelle. Cette loi est rétroactive et s'applique aux arrêts de travail depuis le 1^{er} décembre 2009. La loi prévoit également un mécanisme de report de 15 mois pour les arrêts de longue durée entraînant donc une péremption des droits. Le Groupe avait tiré les conséquences comptables de ces arrêts dans ses comptes au 31 décembre 2023 (voir note 1.1 en page 96 du document d'enregistrement universel 2023). Ces dernières ont fait l'objet d'un ajustement non matériel afin de se conformer à la loi définitive.

1.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

1.2.1 Continuité d'exploitation

Dans le cadre de son Plan de Sauvegarde Accélérée (note 2), le Groupe a restructuré l'ensemble de l'endettement financier brut (hors dettes de loyers IFRS 16), ce qui s'est traduit par un désendettement au niveau du Groupe de 5,1 milliards d'euros hors TSSDI (soit une dette brute de 2,4 milliards d'euros au 30 juin 2024 contre 7,4 milliards d'euros au 31 décembre 2023). La dette brute de 2,4 milliards d'euros (dont 2,0 milliards d'euros non courants) est composée principalement du Term loan réinstallé de 1,4 milliard d'euros et de la dette obligataire Quatrim réinstallée de 0,5 milliard d'euros (dette immobilière ring-fencée¹).

Au 30 juin 2024, la dette financière nette (note 9.2) s'élève ainsi à 1,0 milliard d'euros (hors dettes de loyers IFRS 16) incluant une trésorerie et équivalents de trésorerie à 1,1 milliard d'euros (contre 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2023) et d'autres actifs financiers à hauteur de 0,3 milliard d'euros (0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2023).

Par ailleurs, la liquidité du Groupe au 30 juin 2024 s'établit à 1,9 milliards d'euros (soit la trésorerie du Groupe s'élevant à 1,1 milliard d'euros à laquelle s'ajoutent des lignes de crédit confirmées à plus d'un an à hauteur de 0,8 milliard d'euros (dont principalement le RCF réinstallé de Monoprix de 711 millions d'euros non tiré, financement faisant l'objet d'un covenant holiday courant jusqu'au 30 septembre 2025 – note 9.2.3).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en application du principe de continuité d'exploitation après avoir pris en compte les informations dont il dispose pour l'avenir, dont tout particulièrement les prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois. Ces prévisions reposent principalement sur :

- La finalisation au cours du 2^{ème} semestre 2024 de la cession des magasins hypermarchés et supermarchés (y compris de la société Codim 2 en Corse) (notes 2 et 3.2) ;
- La cession au cours du 2^{ème} semestre 2024 d'un portefeuille immobilier de 30 actifs par Quatrim¹ à Tikehau Capital pour un prix de plus de 200 millions d'euros dont le produit de cession viendra en priorité en extinction de la dette Quatrim (note 2) ;
- La stabilisation puis le développement des activités de Monoprix, Franprix et Proximité dans le cadre du plan de transformation engagé par la nouvelle Direction et dans le respect/l'atteinte de plans d'économies complémentaires que le Groupe réalisera dans les plus brefs délais visant à rétablir les ratio coûts de structure / chiffre d'affaires Groupe ;
- Le calendrier d'exécution des plans de sauvegarde à l'emploi initiés par 7 sociétés du Groupe suite à la cession des activités des hypermarchés et supermarchés (note 2) ;
- Le projet de cession de notre participation résiduelle dans GPA dans un délai d'un an (note 3.2.1) ;
- L'hypothèse d'un tirage au titre notamment du RCF de 711 millions d'euros dans le respect de la documentation bancaire (note 9.6).

Sur cette base et en tenant compte de son appréciation du risque de liquidité des éléments mentionnés ci-dessus, les comptes de la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

¹ La restructuration financière a emporté le cloisonnement (« ring-fencing ») du périmètre Quatrim du reste du Groupe. Le remboursement de la dette obligataire de Quatrim doit s'effectuer via un programme de cessions d'actifs approuvé avec ses créanciers, étant précisé que ces derniers ont désormais un recours limité aux actifs du Groupe

1.2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Par ailleurs, ces jugements et estimations sont déterminés suivant l'hypothèse de la continuité d'exploitation (note 1.2.1). Dans la continuité de son projet de transformation et du plan de sauvegarde de l'emploi, l'établissement des comptes consolidés a nécessité un recours à des jugements et des hypothèses plus structurants que lors d'une clôture habituelle.

Les jugements, estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le risque de liquidité du Groupe (note 9.6) ;
- le classement et l'évaluation d'actifs selon IFRS 5, (note 3.2);
- les évaluations des actifs non courants et goodwill (note 8) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (note 7) ;
- le traitement comptable de la restructuration financière (note 2) et l'évaluation des instruments financiers (notes 9.3.1 et 9.4) ;
- la reconnaissance et l'évaluation des provisions pour restructuration (note 11) ;
- ainsi que les modalités d'application de la norme IFRS 16 dont notamment la détermination des taux d'actualisation et de la durée de location à retenir pour l'évaluation du passif de loyer de contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation.

1.3 Retraitement de l'information comparative

Les tableaux ci-dessous présentent les incidences sur le compte de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidés précédemment publiés, résultant du classement d'Éxito, GPA et le segment français Hypermarchés et Supermarchés en activités abandonnées conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

Impacts sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé au 30 juin 2023

en millions d'euros	30 juin 2023 publié	Activités abandonnées	30 juin 2023 retraité
Chiffre d'affaires	10 964	(6 510)	4 454
Autres revenus	123	(82)	41
Revenus totaux	11 087	(6 592)	4 495
Coût d'achat complet des marchandises vendues	(8 374)	5 123	(3 251)
Coût des ventes	(2 350)	1 502	(848)
Frais généraux et administratifs	(595)	216	(380)
Résultat opérationnel courant	(233)	249	17
Résultat opérationnel	(1 898)	1 874	(24)
Coût de l'endettement financier net	(204)	74	(130)
Autres produits financiers	82	(58)	25
Autres charges financières	(334)	222	(112)
Résultat avant impôt	(2 355)	2 113	(242)
Produit (charge) d'impôt	(481)	(206)	(688)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(1)	1	1
Résultat net des activités poursuivies	(2 837)	1 908	(929)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(2 147)</i>	<i>1 229</i>	<i>(918)</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(690)</i>	<i>679</i>	<i>(11)</i>
Résultat net des activités abandonnées	(83)	(1 908)	(1 991)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(85)</i>	<i>(1 229)</i>	<i>(1 313)</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>2</i>	<i>(679)</i>	<i>(678)</i>
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 920)	-	(2 920)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(2 231)</i>	<i>-</i>	<i>(2 231)</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(689)</i>	<i>-</i>	<i>(689)</i>

Impacts sur les principaux agrégats de l'état des flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2023

en millions d'euros	30 juin 2023 publié	Activités abandonnées	30 juin 2023 retraité
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(1 284)	-	(1 284)
<i>Dont variation du BFR et impôts versés</i>	<i>(1 209)</i>	<i>617</i>	<i>(592)</i>
<i>Dont impôt versé et variation du BFR liés aux activités abandonnées</i>	<i>(269)</i>	<i>(617)</i>	<i>(886)</i>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(146)	-	(146)
<i>Dont flux nets de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations</i>	<i>(304)</i>	<i>181</i>	<i>(124)</i>
<i>Dont flux de trésorerie liés aux activités abandonnées</i>	<i>189</i>	<i>(179)</i>	<i>10</i>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	985	-	985
<i>Dont augmentation emprunts et dettes financières</i>	<i>2 617</i>	<i>(320)</i>	<i>2 297</i>
<i>Dont diminution emprunts et dettes financières</i>	<i>(692)</i>	<i>172</i>	<i>(520)</i>
<i>Dont remboursement des passifs de loyer</i>	<i>(309)</i>	<i>148</i>	<i>(161)</i>
<i>Dont intérêts financiers nets versés</i>	<i>(363)</i>	<i>121</i>	<i>(242)</i>
<i>Dont flux de trésorerie liés aux activités abandonnées</i>	<i>(181)</i>	<i>(155)</i>	<i>(336)</i>
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités poursuivies	104	(110)	(6)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités abandonnées	21	110	130
Variation de la trésorerie nette	(320)	-	(320)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	2 265	-	2 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	1 945	-	1 945

Par ailleurs, dans la continuité des changements déjà opérés en 2023 sur la composition des secteurs de reporting du Groupe et en lien avec la restructuration financière et le changement de Direction, le principe comptable relatif à l'information sectorielle a été amendé et les informations chiffrées ont été retraitées (note 5) comparé à l'information présente dans le rapport annuel 2023.

Note 2 Faits marquants

Les faits marquants du semestre sont les suivants :

Restructuration financière du Groupe et opérations sur le capital

Le 27 mars 2024, Casino, Guichard-Perrachon a finalisé la restructuration de sa dette financière conduisant à une réduction de l'endettement brut du Groupe de 5,1 milliards d'euros, avec la mise en oeuvre des dernières étapes prévues par le plan de sauvegarde de Casino arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024 (le « Plan de Sauvegarde Accélérée ») et les plans de sauvegarde accélérée de ses filiales concernées arrêtés également par le Tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024 :

- Un apport de fonds propres en numéraire de 1 200 millions d'euros grâce à :
 - Une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de France Retail Holdings (ce terme ayant le sens attribué au terme « SPV du Consortium » dans le Plan de Sauvegarde Accélérée) par émission de 21 264 367 816 actions ordinaires nouvelles d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 925 millions d'euros, souscrites intégralement par France Retail Holdings le 26 mars 2024 par versement en numéraire au prix de souscription de 0,0435 euro (prime d'émission incluse) par action ordinaire nouvelle émise au titre de ladite augmentation de capital ;
 - Une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des Créanciers Sécurisés, des Créanciers Obligataires, des Porteurs de TSSDI ayant remis un engagement de participation à l'Augmentation de Capital Garantie (tel que ce terme est défini ci-après) conformément à l'Accord de Lock-up (tel que ce terme est défini dans le Plan de Sauvegarde Accélérée) et des Garants (ce terme ayant le sens attribué au terme « Groupe de Backstop » dans le Plan de Sauvegarde Accélérée) par émission de 5 965 292 805 actions ordinaires nouvelles d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 275 millions d'euros, au prix de souscription de 0,0461 euro (prime d'émission incluse) par action ordinaire nouvelle émise au titre de ladite augmentation de capital, souscrites intégralement par versement en numéraire entre le 14 mars 2024 et le 22 mars 2024 (l'« Augmentation de Capital Garantie » et ensemble, avec l'Augmentation de Capital Réservée aux Créanciers Sécurisés, l'Augmentation de Capital Réservée aux Créanciers Obligataires, l'Augmentation de Capital Réservée aux Porteurs de TSSDI et l'Augmentation de Capital Réservée au Consortium SPV, les « Augmentations de Capital Réservées ») ;
- Une conversion de dettes pour une valeur de 5,2 milliards d'euros (y compris TSSDI et intérêts) en capital pour 413 millions d'euros (dont 100 millions d'euros de nominal) grâce à :
 - Une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des Créanciers Sécurisés (tel que ce terme est défini dans le Plan de Sauvegarde Accélérée) par émission de 9 112 583 408 actions ordinaires nouvelles de Casino d'un montant nominal de 91 millions d'euros, souscrites le 27 mars 2024 par compensation avec le montant des « Créances Sécurisées Résiduelles » (tel que ce terme est défini dans le Plan de Sauvegarde Accélérée) ;
 - Une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des Créanciers Obligataires (ce terme ayant le sens attribué au terme « Créanciers Chirographaires Obligataires » dans le Plan de Sauvegarde Accélérée) par émission de 706 989 066 actions ordinaires nouvelles à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions ordinaires au prix d'exercice par action égal à 0,1688 euro par action, donnant le droit, ensemble, de souscrire à un nombre total de 1 082 917 221 actions ordinaires nouvelles de Casino (les « BSA #3 ») d'un montant nominal de 7 millions euros, souscrites le 27 mars 2024 par compensation à due concurrence avec le montant des Créances Obligataires (ce terme ayant le sens attribué au terme « Créances Chirographaires Obligataires » dans le Plan de Sauvegarde Accélérée) ;
 - Une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des Porteurs de TSSDI (tel que ce terme est défini dans le Plan de Sauvegarde Accélérée) par émission de 146 421 410 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 1 million d'euros, souscrites le 27 mars 2024 par compensation à due concurrence avec le montant des créances au titre des TSSDI (tel que ce terme est défini dans le Plan de Sauvegarde Accélérée) ;
- Une émission de 2 275 702 822 bons de souscription au prix d'exercice d'un centime d'euro (0,01 €), donnant le droit de souscrire à une (1) action ordinaire nouvelle de Casino par bon de souscription d'actions attribués gratuitement par Casino dans le cadre d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des Garants et des Créanciers Sécurisés ayant participé à l'Augmentation de Capital Garantie dans les conditions prévues à l'Accord de Lock-up (les « BSA Actions Additionnelles ») ;
- Une émission de 2 111 688 559 bons de souscription d'actions ordinaires au prix d'exercice initial de 0,0461 euro, donnant le droit de souscrire à une (1) action ordinaire nouvelle de Casino par bon de souscription d'actions attribués gratuitement par Casino dans le cadre de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de France Retail Holdings et des Garants (les « BSA #1 ») ; et
- Une émission de 542 299 330 bons de souscription d'actions au prix d'exercice de 0,0000922 euro chacun, donnant le droit de souscrire à une (1) action ordinaire nouvelle par bon de souscription d'actions, attribués gratuitement par Casino dans le cadre de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de France Retail Holdings et des Garants Initiaux (ce terme ayant le sens attribué au terme « Groupe Initial de Backstop » dans le Plan de Sauvegarde Accélérée) (les « BSA #2 » et, ensemble avec les BSA Actions Additionnelles, les BSA #1 et les BSA #2, les « BSA ») et (ensemble avec les actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées, ainsi que sur exercice des BSA Actions Additionnelles, des BSA #1, des BSA #2, et des BSA #3, les « Actions Nouvelles ») ;

- Un refinancement de 2,7 milliards d'euros à apporter par les principaux créanciers du Groupe qui se décompose en :
 - Un RCF réinstallé de 711 millions d'euros (dont les créanciers sont les fournisseurs de financements opérationnels) d'une maturité de 4 ans à échéance mars 2028 et rémunéré sur la base de l'Euribor (flooré à 0 %) + 1,5 % pendant 24 mois puis Euribor (flooré à 0 %) + 2 %. Cette ligne de crédit fait l'objet d'un covenant holiday pendant une durée de 18 mois courant jusqu'au 30 septembre 2025 (exclu) ;
 - Un Term Loan réinstallé de 1 410 millions d'euros (dont les créanciers sont les prêteurs TLB existants et les prêteurs RCF existants qui ne sont pas des fournisseurs de financements opérationnels) d'une maturité de 3 ans à échéance mars 2027 et rémunéré à 6 % pendant les neuf premiers mois puis 9 % ensuite (payé en numéraire). Cette ligne de crédit fait l'objet d'un covenant holiday pendant une durée de 18 mois courant jusqu'au 30 septembre 2025 (exclu) ;
 - Des obligations émises par Quatrim à hauteur de 491 millions d'euros (la dette obligataire Quatrim restructurée s'élevait à 581 millions d'euros y compris 14 millions d'intérêts et avant prise en compte du compte séquestre pour 90 millions d'euros) réinstallés avec une extension de maturité de trois ans, i.e. jusqu'en janvier 2027 avec une option d'extension supplémentaire d'un an à la main de l'émetteur. La restructuration financière a emporté le cloisonnement (« ring-fencing ») du périmètre Quatrim du reste du Groupe. Le remboursement de cette dette obligataire de Quatrim doit s'effectuer via un programme de cessions d'actifs approuvé avec ses créanciers, étant précisé que ces derniers ont un recours limité à certains des autres actifs du Groupe ;
- Le maintien ou l'octroi de financements opérationnels (RCF Monoprix Exploitation, ligne Bred, ligne Natixis, ligne LCL et PGE Cdiscount) et des financements opérationnels du Groupe pour un montant total d'environ 1 140 millions d'euros pour une durée de 2 ans à compter du 27 mars 2024 avec une année d'extension supplémentaire à la main de Casino (sous réserve notamment du respect des covenants financiers du RCF réinstallé).

La réalisation de la restructuration financière de Casino a entraîné un changement de contrôle du groupe Casino au profit de France Retail Holdings S.à.r.l. (une entité ultimement contrôlée par M. Daniel Křetínský).

Ces plans prévoient également les opérations de restructuration financière suivantes portant sur le capital de la Société (note 10.1) :

- Le 11 mars 2024, le Conseil d'administration a décidé la réduction de capital motivée par des pertes (par réduction de la valeur nominale des actions de Casino de 1,53 euro à 0,01 euro par action) ;
- A l'issue de la réalisation simultanée des Augmentations de Capital Réservées et de l'émission et de l'attribution des BSA, il a été procédé à un regroupement des actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que 100 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 euro chacune) ont été échangées contre une action nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro chacune ;
- A l'issue de la réalisation du regroupement des actions, il a été procédé à une réduction du capital social de la Société par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 1 euro à un centime d'euro (0,01 euro) par action, la différence étant portée dans un compte de réserves indisponibles.

Effets de ces événements sur le résultat au 30 juin 2024

Au titre des opérations de la restructuration financière réalisées en mars 2024, et plus spécifiquement de la conversion en capital des dettes sécurisées et non sécurisées dans le cadre des augmentations de capital au profit des créanciers sécurisés et des créanciers obligataires, le Groupe a constaté, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 (interprétation IFRIC 19), un impact positif sur le résultat financier semestriel 2024 de 3,5 milliards d'euros sans effet sur la trésorerie et l'impôt (« Produit net de juste valeur des dettes converties et dettes réinstallées »), résultant principalement de l'écart entre :

- d'une part la valeur comptable des dettes sécurisées et non sécurisées de Casino, Guichard-Perrachon restructurées (soit près de 3,8 milliards d'euros intérêts courus compris) à la date de règlement-livraison des augmentations de capital le 27 mars 2024 ; et
- d'autre part, la juste valeur des actions nouvelles émises lors des augmentations de capital, soit environ 0,4 milliard d'euros sur la base d'un cours de clôture de l'action de 0,0391 euro le 28 mars 2024.

Le Groupe a analysé les conséquences de la signature des avenants aux contrats de crédit existants (Term loan B, emprunt obligataire Quatrim et RCF) conformément aux dispositions d'IFRS 9 en matière de modification de dette. Compte tenu de l'ampleur de la modification apportée, et considérant que cet avenant fait partie intégrante d'une restructuration globale de la dette (les avenants étant interdépendants avec la conversion en capital d'une partie de l'endettement), le Groupe a conclu que les avenants constituaient une modification substantielle au sens de la norme IFRS 9. Ainsi, les dettes existantes ont été décomptabilisées.

Les nouvelles dettes ont été comptabilisées à leur juste valeur (différente des montants présentés dans la description du plan de sauvegarde) et sont subséquemment évaluées au coût amorti. Au cas particulier, les conditions de taux des dettes réinstallées ont été jugées correspondre à la juste rémunération du nouveau profil de risque du Groupe, à l'exception du Term loan ; l'écart entre la valeur nominale du Term loan réinstallée et sa juste valeur (soit 63 millions d'euros à cette date là) est amorti sur la durée de l'emprunt et est présenté en résultat financier (« Produit net de juste valeur des dettes converties et dettes réinstallées »).

Les termes clés et conditions des contrats de crédit sont présentés en note 9.2.3.

Les frais encourus par la Société dans le cadre de la restructuration financière ont été comptabilisés en « autres charges opérationnelles » en continuité avec la présentation retenue dans les comptes 2023 (note 6.5), à l'exception des frais directement affectables à la cotation des nouveaux instruments de capital enregistrés en réduction des primes d'émission des capitaux propres.

Au global, les incidences au compte de résultat de la restructuration financière se résument ainsi au 27 mars 2024 :

en millions d'euros	Montant
Juste valeur des dettes converties en capital	3 431
Juste valeur des dettes réinstallées	63
Emission des BSA#3 à la juste valeur	(9)
Incidence présentée en résultat financier	3 486
Frais et honoraires présentés en « autres charges opérationnelles »	(81)
Résultat avant impôt de l'opération de restructuration financière au 27 mars 2024	3 405

Conséquence sur la structure financière et l'endettement financier

Par rapport au 31 décembre 2023, la dette financière nette au 30 juin 2024 est réduite de 5,1 milliards d'euros reflétant principalement (i) l'apport de fonds propres en numéraire de 1,2 milliard d'euros et (ii) la conversion de dettes financières à hauteur de -3,8 milliards d'euros.

En millions d'euros	Valeur comptable au 30 juin 2024	Valeur comptable au 31 décembre 2023	Variation
Obligations EMTN / HY CGP	-	2 168	(2 168)
RCF Casino Finance / RCF Monoprix réinstallé ⁽ⁱ⁾	-	2 051	(2 051)
Term Loan B / Term loan réinstallé ⁽ⁱⁱ⁾	1 352	1 425	(73)
Obligations HY Quatrim	491	553	(62)
RCF Monoprix exploitation	8	130	(122)
Autres lignes confirmées de Monoprix Holding	-	40	(40)
PGE Cdiscount	60	60	-
Autres	464	1 016	(552)
Dettes financières brutes	2 375	7 443	(5 068)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 077)	(1 051)	(26)
Autres actifs financiers	(259)	(211)	(48)
Dette financière nette	1 040	6 181	(5 141)

(i) Ligne RCF réinstallée d'un nominal de 711 millions d'euros non tirée au 30 juin 2024

(ii) A la date de réinstallation du Term loan, un produit de juste valeur de 63 millions a été reconnu en résultat financier ; au 30 juin 2024, ce produit s'élève à 58 millions d'euros

Conséquences sur la gouvernance

Conformément aux résolutions adoptées le 11 juin 2024 par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, le nouveau conseil d'administration de Casino est désormais composé comme suit :

- M. Laurent Pietraszewski : Président du Conseil d'administration ;
- M. Philippe Palazzi : Administrateur et directeur général ;
- Mesdames Nathalie Andrieux, Elisabeth Sandager, Athina Onassis et Messieurs Pascal Clouzard et Branislav Miškovič : Administrateurs ;
- Madame Naliny Kerner : Administratrice représentant les salariés ; et
- Messieurs Thomas Piquemal, Thomas Doerane et Martin Plavec : Censeurs.

Casino se réfère aux recommandations du code AFEP-MEDEF, étant précisé que la composition et les attributions du comité d'audit et du comité en charge des rémunérations et des nominations respectent les recommandations du code AFEP-MEDEF.

La composition du Comité stratégique de Casino est la suivante :

- M. Philippe Palazzi ;
- M. Branislav Miskovic ;
- M. Martin Plavec ;
- M. Thomas Piquemal ;
- M. Thomas Doerane ;
- M. Pascal Clouzard, sans voix délibérative.

La composition du Comité d'audit de Casino est la suivante :

- M. Pascal Clouzard ;
- Mme Nathalie Andrieux ;
- M. Branislav Miskovic ;
- M. Martin Plavec.

La composition du Comité des nominations et des rémunérations de Casino est la suivante :

- Mme Elisabeth Sandager ;
- Mme Nathalie Andrieux ;
- M. Branislav Miskovic.

La composition du Comité Gouvernance et RSE de Casino est la suivante :

- Mme Nathalie Andrieux ;
- Mme Elisabeth Sandager ;
- Mme Athina Onassis.

La composition du comité exécutif de Casino est la suivante :

- M. Philippe Palazzi, Directeur Général ;
- Mme Esther Bitton, Directrice Fusions Acquisitions ;
- Mme Estelle Cherruau, Directrice des Ressources Humaines ;
- Mme Angélique Cristofari, Directrice Administrative et Financière ;
- Mme Magali Daubinet-Salen, Directrice Générale de Distribution Casino France ;
- M. Hervé Daudin, Directeur Marchandise, Président d'Achats Marchandises Casino ;
- M. Vincent Doumerc, Directeur Général de Franprix ;
- M. Alfred Hawawini, Directeur Transformation et Stratégie ;
- M. Thomas Métivier, Directeur Général de Cdiscount, Cnova ;
- M. Christophe Piednoël, Directeur Communication, Affaires Publiques et RSE ;
- M. Guillaume Sénéclauze, Directeur Général de Monoprix / Naturalia ;
- Mme Stéphanie Zolesio, Présidente de Casino Immobilier et des activités Fintechs.

Projet d'un Plan Sauvegarde de l'Emploi (PSE) inscrit dans un plan de transformation du Groupe

Le 24 avril 2024, Casino a annoncé le lancement d'un projet de transformation.

Les comités sociaux et économiques des sept sociétés concernées du Groupe (Distribution Casino France, Easydis, Casino Services, L'Immobilier Groupe Casino, Franprix Support, Monoprix et AMC) ont été convoqués le 24 avril 2024 pour une réunion prévue le 6 mai 2024 au cours de laquelle leur a été présenté ce projet de transformation et a été initiée une procédure d'information - consultation préalable à la mise en œuvre d'un projet de plan de sauvegarde de l'emploi. Concomitamment, une négociation sur le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi a été engagée avec les organisations syndicales représentatives des dites sociétés. Ce projet de plan de sauvegarde de l'emploi s'inscrit dans un large plan de transformation devenu indispensable pour assurer la pérennité du Groupe et le redresser. Sa mise en œuvre impliquerait la suppression nette de 1 293 à 3 267 postes au maximum.

L'impact final en termes de suppression de postes dépendra de la capacité du Groupe à trouver des repreneurs pour les hypermarchés et supermarchés et les plateformes logistiques non cédés faisant l'objet d'un projet de fermeture totale ou partielle.

Compte tenu de sa situation financière et de son recentrage sur les magasins de proximité faisant suite à la cession des activités hypermarchés et supermarchés, il est tout d'abord vital pour le Groupe d'adapter la taille de ses fonctions support dans ses différents sièges ainsi que son réseau logistique. Le Groupe souhaite dans le même temps mutualiser un certain nombre de fonctions qui ne sont pas en contact direct avec les clients dans les magasins, tout en renforçant l'identité propre de chacune de ses marques. Cela se traduirait par une organisation plus intégrée grâce à la mise en commun de fonctions support transverses de manière à partager les savoir-faire entre les enseignes et à améliorer l'efficacité globale. Les marques pourraient demain mieux travailler ensemble, innover et adopter les meilleures pratiques de chacune.

Ce projet de nouvelle organisation des activités de siège a été conçu de manière équilibrée entre les différents sites et enseignes du Groupe avec, comme principe, la préservation d'un maximum d'emplois à Saint-Étienne, comme la nouvelle direction du Groupe Casino s'y est engagée. Le projet de réorganisation prévoit 1 293 suppressions nettes de postes au sein des fonctions sièges du Groupe (dont 554 à Saint Etienne), incluant la création ou la mutualisation de plus de 200 postes à Saint- Étienne, dont une partie est liée à la ré-internalisation de certaines activités. Le siège du Groupe à Saint Etienne conserverait ainsi 1 010 postes sur les 1 564 postes actuels.

Ce projet prévoit également, à défaut de trouver des repreneurs, la fermeture de magasins hypermarchés et supermarchés et de certaines plateformes logistiques, soit la suppression de 1 974 postes au maximum. Les recherches de repreneurs pour ces différents sites vont se poursuivre activement durant le processus d'information-consultation des représentants du personnel, avec pour objectif de réduire au maximum le nombre total de postes supprimés dans les magasins et entrepôts concernés. Les fonctions opérationnelles resteraient propres à chaque enseigne car elles représentent leur cœur de métier et leur spécificité. Les magasins du Nouveau Casino, recentrés sur la proximité et les équipes de Cdiscount ne seraient pas impactés par ce projet de transformation. Les alternants et stagiaires ne seraient pas non plus concernés par ce projet.

Au-delà des dispositifs de soutien et d'information sur chacun des sites concernés, le Groupe mettra en place un dispositif d'accompagnement afin que chaque collaborateur concerné puisse trouver une solution concrète adaptée à sa situation, qu'elle soit interne ou externe. Le Groupe proposera une phase de départs volontaires pour les salariés concernés par le plan de sauvegarde de l'emploi présentant un projet professionnel, afin de limiter autant que possible le nombre de départs contraints. C'est dans un esprit de concertation et d'échange que ce projet de transformation est conduit avec

les partenaires sociaux, dans une dynamique positive de dialogue social. Casino croit en son avenir, ses marques très fortes, la complémentarité de ses enseignes, leur positionnement axé sur le service et la proximité.

Le Groupe proposerait ainsi une nouvelle organisation cohérente avec son nouveau périmètre recentré sur la proximité et les réalités du marché. Une fois celle-ci mise en place, le Groupe serait plus agile pour répondre aux évolutions des attentes des consommateurs et réinvestir demain dans les points de vente et leur croissance (agencement, marques propres, produits locaux, image prix etc.). L'objectif du Groupe à terme est de restaurer la qualité de l'expérience client dans les magasins et de devenir le leader du commerce de proximité en France, grâce à ses franchisés et ses équipes intégrées.

Les partenariats aux achats seraient renforcés avec Intermarché et étendus à Auchan (voir ci-dessous). Casino fera alors partie d'un ensemble d'alliances puissantes pesant près de 30% de part de marché, couvrant un spectre large de gros fournisseurs (alimentaires, non alimentaires, MN, MDD) et pour une durée de dix ans. Ce partenariat serait opérationnel dès l'automne prochain pour la campagne de négociations 2024/2025. Ce projet permettra au Groupe Casino d'améliorer sa compétitivité aux achats, malgré la réduction de sa taille. Ces partenariats ne portant que sur les gros fournisseurs, le Groupe Casino gardera toute son agilité, pour développer une offre différenciée et innovante.

Il est également prévu d'investir dans la modernisation des magasins à horizon 2028.

Cession d'Éxito (note 3.1.1)

Dans le cadre des offres publiques d'achat lancées aux Etats-Unis et en Colombie par le Groupe Calleja sur le capital d'Éxito, le groupe Casino a annoncé le 26 janvier 2024 la réalisation de la cession de la totalité de sa participation directe de 34,05%, dans la continuité des informations publiées le 16 octobre 2023 et le 11 décembre 2023. Grupo Pão de Açúcar ("GPA"), société brésilienne alors contrôlée par le Groupe Casino, a également apporté aux offres sa participation de 13,31% dans Éxito.

A l'issue de ces offres, le Groupe Calleja a acquis 86,84% du capital social d'Éxito. Dans le cadre de cette transaction, le groupe Casino a encaissé un produit brut d'USD 400 millions (correspondant à 358 millions d'euros encaissés net de frais), et GPA a encaissé un produit brut d'USD 156 millions.

Le groupe Casino et GPA ne possèdent plus de participation dans Éxito à la suite de cette transaction.

Augmentation de capital de GPA et perte de contrôle (note 3.1.2)

Le 14 mars 2024, le Groupe a annoncé la finalisation de l'offre préliminaire d'émissions d'actions de Grupo Pão de Açúcar ("GPA") avec 220.000.000 nouvelles actions émises à 3,2 réais par action, soit une augmentation de capital totale de 704 millions de réais (environ 130 millions d'euros).

A l'issue de cette transaction, le Groupe ne détient plus qu'une participation de 22,5% du capital de GPA et ne conserve que 2 membres au Conseil d'administration de GPA entraînant la perte de contrôle de la société. Au 30 juin 2024, le Groupe exerce une influence notable dans GPA ; les titres mis en équivalence sont présentés en « Actifs destinés à être cédés » conformément à IFRS 5 (note 3.2.1).

Cession des hypermarchés et supermarchés de Casino France (note 3.1.3)

Il est rappelé que :

À l'issue des négociations exclusives engagées le 18 décembre 2023 relatives à la cession par le groupe Casino de la quasi-totalité du périmètre des hypermarchés et supermarchés (hors la société Codim 2, qui porte les hypermarchés et supermarchés situés en Corse, et y compris périmètre des magasins franchisés sous réserve de leur accord), le groupe Casino a annoncé avoir conclu des accords avec Auchan Retail France (une promesse unilatérale d'achat) ainsi qu'avec le Groupement Les Mousquetaires (un protocole d'intentions auquel est annexé un projet de promesse d'achat). Ces accords portent sur la cession de 287 magasins (et les stations-services rattachées aux magasins), sur la base d'une valeur d'entreprise comprise entre 1,3 et 1,35 milliard d'euros. Les opérations de cessions à Auchan et au Groupement Les Mousquetaires forment un tout indivisible.

Les accords prévoient par ailleurs que dans le cadre de l'opération, l'activité de l'entrepôt d'Aix-en-Provence 1 soit maintenue pour le compte d'Auchan et les contrats de prestations de services logistiques de Montélimar Frais, Corbas Gel et Salon-de-Provence Gel soient transférés au Groupement Les Mousquetaires, garantissant ainsi la pérennité de l'emploi sur ces sites. Le Groupement Les Mousquetaires a également demandé à son partenaire ID Logistics d'étudier la reprise d'une base supplémentaire dans le Centre-Est.

Reprise des salariés :

Le Groupement Les Mousquetaires et Auchan se sont engagés à :

- reprendre l'ensemble des contrats de travail des salariés affectés aux magasins et aux stations-services transférés conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, et ;

- maintenir à l'égard des salariés affectés aux magasins, les dispositions et avantages résultant du statut collectif Casino pendant une période de 15 mois à compter de la date de réalisation de la cession (sauf avantages plus favorables applicables aux salariés transférés et/ou négociation d'un accord de substitution dans le cadre des articles L. 2261-14 et suivants du Code du travail).

Autres engagements sociaux :

Le Groupement Les Mousquetaires et Auchan Retail France se sont également engagés à favoriser la candidature de collaborateurs du groupe Casino sur des postes disponibles ou à leur offrir la possibilité de devenir chef d'entreprise d'un magasin.

Un comité de suivi RH sera mis en place avec le Groupement Les Mousquetaires, ainsi qu'avec Auchan dès la mise en œuvre des premières cessions de magasins. Les commissaires à l'exécution du plan qui seront désignés dans le cadre de l'arrêté du plan de sauvegarde accélérée y seront associés.

Par ailleurs, conformément au protocole d'intentions conclu avec le Groupement Les Mousquetaires le 24 janvier 2024, Carrefour s'est substitué au Groupement Les Mousquetaires pour l'acquisition de certains magasins devant initialement être acquis par le Groupement Les Mousquetaires.

Dans ce cadre, Casino et Carrefour ont conclu le 8 février 2024 des accords (une promesse unilatérale d'achat) prévoyant la cession de 25 magasins (et des stations-services rattachées aux magasins) au profit de Carrefour. Carrefour a pris des engagements sociaux similaires à ceux du Groupe Les Mousquetaires envers les salariés affectés aux magasins et aux stations-services transférés.

Conformément à ces accords, les cessions suivantes ont été réalisées :

- le 30 avril 2024 : cession de 121 magasins (78 supermarchés, 42 hypermarchés et 1 drive). Cette transaction s'est réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise des magasins cédés de 698 millions d'euros.
- le 31 mai : cession de 90 magasins (79 supermarchés, 10 hypermarchés, 1 Leader Price). Cette transaction s'est réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise des magasins cédés de 345 millions d'euros.
- Le 1^{er} juillet : cession de 66 magasins (63 supermarchés, 1 Spar et 2 drives). Cette transaction s'est réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise des magasins cédés de 213 millions d'euros (note 13).

Les 10 magasins restants seront cédés ultérieurement, les conditions suspensives n'ayant pas été levées à la date prévue.

Intermarché, Auchan et Casino : un partenariat à l'achat de long terme

Le 24 avril 2024 Intermarché, Auchan et Casino ont annoncé des accords en vue de mettre en place un partenariat aux achats. Selon les marchés, il se substituerait aux accords existants entre Intermarché et Casino et en créerait de nouveaux entre Intermarché, Auchan et Casino. Il permettrait de pérenniser et de développer des partenariats avec le monde agricole et les acteurs industriels français sur le long terme (10 ans). Ce partenariat s'inscrit également dans une volonté de préserver la souveraineté alimentaire française, de renforcer les réseaux propres à chaque enseigne et de mener les négociations tarifaires avec les grands industriels.

En matière de produits alimentaires :

- Une centrale d'achats alimentaire d'ampleur, constituée par Intermarché et Auchan, et pilotée par ce premier, aurait pour mission de négocier, auprès des plus grands groupes industriels, les conditions d'achats des produits de grande consommation de marques nationales. Elle permettrait également au Groupe Casino de bénéficier de synergies à l'achat complémentaires par rapport à ses précédents accords avec Intermarché.
- La centrale de référencement de fournisseurs de marques de distributeurs créée par Intermarché et le groupe Casino en 2023, bénéficierait désormais aussi à Auchan Retail.
- Une centrale de négociation et de commercialisation de services internationaux, pilotée par Intermarché, aurait aussi pour mission de négocier auprès des plus grands industriels internationaux. Constituée par Intermarché et Auchan, elle bénéficierait au Groupe Casino dans des conditions équivalentes.

En matière de produits non alimentaires :

- Une centrale d'achats non alimentaires, pilotée par Auchan Retail, aurait pour mission de négocier auprès des fournisseurs de marques nationales pour le compte des trois partenaires.
- Intermarché et Casino bénéficieraient aussi des structures de négociation à l'achat d'Auchan pour le sourcing et l'approvisionnement en produits de marques de distributeurs.
- Une centrale de négociation et de commercialisation de services internationaux serait constituée par Auchan, Intermarché et Casino et serait pilotée par Auchan.

Ces partenariats seraient construits dans le strict respect du droit de la concurrence et de la réglementation applicables. Chacun des partenaires garderait une totale indépendance sur sa politique commerciale, tarifaire ou promotionnelle, ainsi qu'en matière de développement de réseaux de magasins.

Ce projet de partenariat sera présenté aux Instances Représentatives du Personnel compétentes d'Intermarché, Auchan et Casino en vue de leur consultation.

La conclusion des accords définitifs interviendra à l'issue de ces consultations. Ces accords seront également soumis aux autorités de régulation compétentes.

Fin du partenariat *Sirius Achats* (achat de biens techniques : gros électroménager, petit électroménager, image & son)

Le 24 avril 2024, après presque 2 ans de fonctionnement, BUT, Conforama, MDA Company, le groupe Casino et Intermarché ont décidé, conformément aux termes de leurs accords, de mettre un terme à leur centrale d'achats Sirius Achats à compter du 15 juin 2024. Chaque enseigne peut désormais nouer de nouveaux partenariats pour l'achat de biens techniques ou approfondir ses synergies intra-groupes.

FRH et Casino demandent une exemption / extension en vertu de la loi néerlandaise de supervision financière

Le 7 mai 2024, France Retail Holding S.à r.l. (« FRH », entité ultimement contrôlée par M. Daniel Křetínský) et Casino, Guichard-Perrachon ont conjointement soumis une requête à la Chambre des entreprises de la Cour d'appel d'Amsterdam, Pays-Bas, (« Chambre des entreprises ») en vertu de l'article 5:72(3) et/ou de l'article 5:71(1) de la Loi néerlandaise de supervision financière (Wet op het financieel toezicht, « FMSA ») pour une exemption de l'obligation de faire une offre publique d'achat obligatoire telle que référencée dans l'article 5:70 FMSA.

FRH et Casino, Guichard-Perrachon ont reçu le 20 juin 2024 une décision de la Chambre des entreprises de la Cour d'appel d'Amsterdam, Pays-Bas, accordant une exemption à l'obligation de déposer une offre publique d'achat prévue à l'article 5:70(1) de la loi néerlandaise sur la supervision financière sur les actions et les certificats de dépôt émis par Cnova, à la condition que Casino engage, dans les quatre mois suivant la décision susmentionnée, auprès de la Chambre des entreprises, une procédure de rachat obligatoire (uitkoopprocedure) conformément à l'article 2:92a DCC, dans laquelle le prix des actions Cnova sera au moins égal au prix par action que FRH aurait dû offrir dans le cadre d'une offre publique d'achat obligatoire sur Cnova en vertu du droit français, étant précisé que l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire sur Cnova serait à nouveau applicable si Casino n'engageait pas dans le délai susvisé la procédure de rachat obligatoire susmentionnée ou si la Chambre des entreprises rejetait la demande de rachat obligatoire.

Cession de la participation résiduelle dans Green Yellow (note 3.1.4)

Le 28 mai 2024, le Groupe a finalisé la cession à Ardian et Bpifrance de sa participation résiduelle de 10,15% dans GreenYellow. A titre de condition essentielle et déterminante de cette transaction, il a été soldé l'ensemble des sommes dues entre les groupes Casino et GreenYellow au résultat notamment de la cession des hypermarchés et supermarchés au Groupement Les Mousquetaires et à Auchan, qui avait été autorisée dans le cadre de la procédure de sauvegarde accélérée. Le montant qui a été effectivement perçu par Casino s'élève à 45 millions d'euros (note 4.6), pour une valeur de transaction de 115 millions d'euros.

Le Groupe ne possède plus de participation dans GreenYellow à la suite de cette cession.

Signature d'un accord avec Rocca et Auchan Retail France en vue de la cession de Codim 2 (note 3.2.1)

Le 22 juin 2024, le Groupe a annoncé la signature d'une promesse unilatérale d'achat en vue de la cession de la société Codim 2, qui exploite en Corse 4 hypermarchés, 9 supermarchés, 3 cash & carry et 2 drives ayant réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 332 millions d'euros en 2023.

Le groupe Rocca s'est engagé dans le cadre de cette cession à reprendre l'ensemble des magasins, qui seront exploités sous l'enseigne Auchan, ainsi que l'ensemble des salariés des magasins et du siège de Codim 2.

La réalisation de cette cession devrait intervenir après la consultation des instances représentatives du personnel et sous réserve de l'obtention de l'autorisation par les autorités de la concurrence compétentes.

Cession d'un portefeuille immobilier de plus de 200 millions d'euros à Tikehau Capital (note 3.2.1)

Le 28 juin le Groupe a signé un accord ferme avec Tikehau Capital portant sur la cession au second semestre 2024 d'un portefeuille immobilier de 30 actifs, composé de murs d'hypermarchés et de supermarchés loués aux enseignes Casino, Intermarché, Carrefour et Auchan, ainsi que de lots annexes au sein de ces ensembles immobiliers, certains présentant des potentiels de promotion immobilière.

Le paiement du prix de cession est prévu en plusieurs versements, avec plus de 200 millions d'euros à percevoir à la date de vente prévue au second semestre 2024, et des compléments de prix à percevoir ultérieurement. Des accords ont également été signés pour confier la gestion immobilière de ce portefeuille au groupe Casino pendant une durée de 5 ans.

Cette opération permettra de réduire la dette financière du groupe Casino vis-à-vis des prêteurs obligataires de sa filiale Quatrim.

En conséquence, dans la mesure où la cession est considérée comme hautement probable et en application d'IFRS 5, ces actifs sont présentés en « Actifs détenus en vue de la vente » au 30 juin 2024 (note 3.2.1).

Note 3 Périmètre de consolidation

3.1 Opérations de périmètre

3.1.1 Cession d'Éxito

Le 26 janvier 2024, le Groupe a perdu le contrôle d'Éxito en cédant la totalité de sa participation représentant 47.36% (dont 13,31% à travers GPA) du capital d'Éxito dans le cadre des offres publiques d'achats lancées aux Etats Unis et en Colombie par le Groupe Calleja (note 2).

Le prix de cession total pour le Groupe s'est élevé à 556 millions de dollars (soit 514 millions d'euros) et le montant encaissé net de frais à 505 millions d'euros dont 358 millions d'euros encaissés par le Groupe Casino, la différence ayant été encaissée par GPA.

En application de la norme IFRS 5 – « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les résultats nets après impôt et les flux de trésorerie du 1^{er} semestre 2023 sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net des activités abandonnées ».

Cette opération a conduit à la reconnaissance d'une moins-value nette d'impôt de -771 millions d'euros présentée sur la ligne « activités abandonnées » (note 3.2.2), dont -778 millions d'euros liés au recyclage des écarts de conversion dans le résultat de cession (part du Groupe). L'incidence dans les capitaux propres se résume par la décomptabilisation des intérêts ne donnant pas le contrôle de -643 millions d'euros (Etat de variation des capitaux propres consolidés).

L'incidence dans les flux de désinvestissement des activités abandonnées est de 153 millions d'euros nets de la trésorerie cédée.

3.1.2 Perte de contrôle de GPA

Suite à l'augmentation de capital de GPA de 704 millions de réais réalisée le 14 mars 2024, le Groupe a vu sa participation passer de 40,92% à 22,5% entraînant la perte de contrôle de la société. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'un changement de gouvernance de GPA. La perte de contrôle s'est traduite dans les comptes consolidés du Groupe par :

- La décomptabilisation des actifs et passifs détenus en vue de la vente de GPA qui étaient présentés sur une ligne distincte du bilan depuis décembre 2023 (note 3.2.1) ;
- La reconnaissance d'un résultat de dilution de -1 553 millions d'euros comprenant le recyclage de la réserve de conversion à hauteur de -1 574 millions d'euros en part du Groupe (note 3.2.2) ;
- La sortie des intérêts ne donnant pas le contrôle à hauteur de 61 millions d'euros ;
- L'incidence dans les flux de désinvestissement des activités abandonnées de -393 millions d'euros correspondant à la décomptabilisation de la trésorerie.
- La comptabilisation en titres mis en équivalence de la participation conservée de 22,5% pour 63 millions d'euros sur la base du cours de bourse au 15 mars 2024.

Les titres mis en équivalence sont classés en « Actifs destinés à être cédés » au 30 juin 2024 conformément à IFRS 5 et s'établissent à 51 millions d'euros sur la base du cours de bourse.

3.1.3 Cession des hypermarchés et supermarchés de Casino France

Le 30 avril 2024, le Groupe a réalisé la vente de 121 magasins (78 supermarchés, 42 hypermarchés et 1 drive) au Groupement les Mousquetaires, Auchan Retail France et Carrefour conformément aux accords conclus le 24 janvier et le 8 février 2024.

Le prix de cession total s'est élevé à 986 millions d'euros et intégrait (i) un montant de 79 millions d'euros au titre des magasins non repris par ITM, Auchan et Carrefour destiné à couvrir les coûts de fermeture de ces magasins ainsi que les pertes jusqu'à leur fermeture et (ii) 25 millions d'euros de prix minimum au titre du processus de transfert des magasins franchisés en France.

Par ailleurs, le 31 mai 2024, le Groupe a réalisé la vente de 90 magasins supplémentaires (79 supermarchés, 10 hypermarchés et 1 Leader Price) au Groupement les Mousquetaires et Auchan Retail.

Le prix de cession total s'est élevé à 473 millions d'euros et intégrait un montant de 39 millions d'euros au titre des magasins non repris par ITM, Auchan et Carrefour destiné à couvrir les coûts de fermeture de ces magasins ainsi que les pertes jusqu'à leur fermeture.

Le montant encaissé net présenté en activités abandonnées est de 1 064 millions d'euros. Il tient compte d'un montant séquestré de 248 millions d'euros (143 millions d'euros reflétant la constitution d'un séquestre à hauteur de 10% du prix de cession de ces magasins et 104 millions d'euros au titre des magasins non cédés) et de différents décaissements notamment au titre des ruptures de contrats.

L'incidence sur la période de cette opération s'élève à -21 millions d'euros y compris pertes intercalaires et coûts liés aux restructurations (note 3.2.2).

3.1.4 Cession de Green Yellow

Le 28 mai 2024, le Groupe a finalisé la cession de sa participation résiduelle de 10,15% dans GreenYellow à Ardian et BPI France pour une valeur de transaction hors frais de 115 millions d'euros. Les incidences reconnues dans les comptes consolidés du Groupe au titre de cette transaction sont les suivants :

- moins-value de cession de 13 millions d'euros nette de frais présentée dans les « Autres produits opérationnels » (note 6.5) ;
- encaissement d'un montant net de frais de 45 millions d'euros (note 4.6) qui tient compte de l'ensemble des sommes dues par le groupe Casino à GreenYellow pour un montant de 69 millions d'euros.

Au 30 juin 2024, le Groupe ne possède plus de participation dans GreenYellow à la suite de cette cession.

3.2 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

3.2.1 Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés

en millions d'euros	Notes	30 juin 2024		31 décembre 2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
France Retail (i)		865	321	1 835	889
Éxito		-	-	3 172	2 116
GPA (note 3.1.2)		51	-	3 256	3 194
Total		915	322	8 262	6 200

- (i) Au 30 juin 2024, dont (a) 328 millions d'euros d'actifs nets au titre de la cession de l'activité Hypermarchés et Supermarchés en liaison avec les accords ITM, Auchan et Rocca/Auchan et (b) 191 millions d'euros d'actifs immobiliers principalement en liaison avec l'accord Tikeau Capital (31 décembre 2023 : 786 et 95 millions d'euros)

3.2.2 Activités abandonnées

Le résultat des activités abandonnées du 1^{er} semestre 2024 est composé essentiellement (i) du résultat de cession d'Éxito, (ii) de la contribution aux résultats de GPA jusqu'à sa date de perte de contrôle en mars 2024 et du résultat de sa cession, (iii) de la contribution aux résultats des Hypermarchés et Supermarchés en France jusqu'à leurs dates de cession et du résultat de leurs cessions.

Le résultat des activités abandonnées du 1^{er} semestre 2023 était composé essentiellement de la contribution aux résultats d'Assaï jusqu'à sa date de cession en mars 2023 et du résultat de sa cession, ainsi que les contributions aux résultats des secteurs Éxito, GPA et Hypermarchés et Supermarchés en France.

Le détail du résultat des activités abandonnées est présenté ci-dessous :

en millions d'euros	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Chiffre d'affaires, hors taxes	2 798	9 205
Charges nettes	(3 250)	(10 028)
Pertes de valeur ⁽ⁱ⁾ Éxito, GPA et HM/SM	-	(1 332)
Résultat de cession d'Assaï	-	225
<i>Prix de cession</i>	-	1 125
<i>Frais relatifs aux cessions</i>	-	(46)
<i>Actif net comptable cédé</i>	-	(401)
<i>Recyclage des autres éléments du résultat global net d'impôt</i>	-	(453)
Résultat de cession d'Éxito (note 3.1.1)	(774)	-
<i>Prix de cession</i>	514	-
<i>Frais relatifs aux cessions</i>	(10)	-
<i>Actif net comptable cédé</i>	(500)	-
<i>Recyclage des autres éléments du résultat global net d'impôt</i>	(778)	-
Résultat de dilution de GPA en 2024 (note 3.1.2)	(1 553)	-
Incidences des cessions des Hypermarchés et Supermarchés ⁽ⁱⁱ⁾ (note 3.1.3)	231	-
Résultat net avant impôt des activités abandonnées	(2 548)	(1 930)
Produit / (charge) d'impôt	(29)	(62)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	2	1
Résultat net des activités abandonnées	(2 575)	(1 991)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(2 511)</i>	<i>(1 313)</i>
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(65)</i>	<i>(678)</i>

- (i) Au 30 juin 2023, les pertes de valeur se décomposaient principalement ainsi :

- Éxito : 219 millions d'euros portant sur le goodwill
- GPA : 951 millions d'euros portant sur le goodwill et les marques
- Hypermarchés et Supermarchés : 162 millions d'euros portant sur le goodwill

(ii) Hors pertes intercalaires d'un montant de -252 millions d'euros. Les provisions comptabilisées au 30 juin 2024 en liaison avec les activités abandonnées Hypermarchés et Supermarchés sont présentées en note 11.1.

3.3 Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

en millions d'euros	Ouverture	Perte de valeur	Quote-part de résultat de la période	Distribution	Autres	Clôture
<u>Entreprises associées</u>						
GreenYellow Holding ⁽ⁱ⁾	129	-	(2)	-	(126)	-
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	8	-	(1)	-	2	9
AEW	34	-	(1)	(1)	-	31
Autres	20	-	3	-	(1)	22
<u>Coentreprises</u>						
Distridyn	11	-	(1)	-	-	11
Autres	10	-	-	-	-	10
1^{er} semestre 2024	212	-	(2)	(2)	(126)	83

(i) Le Groupe a cédé sa participation résiduelle dans GreenYellow sur le 1^{er} semestre 2024 (note 3.1.4)

Note 4 Complément d'information sur le tableau de flux de trésorerie

4.1 Réconciliation des dotations aux provisions

en millions d'euros	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Perte de valeur nette sur goodwill	8	(438)	(1 037)
Perte de valeur nette sur immobilisations incorporelles	8	(2)	(297)
Perte de valeur nette sur immobilisations corporelles	8	(24)	(52)
Perte de valeur nette sur immeubles de placement		-	-
Perte de valeur nette sur actifs au titre de droits d'utilisation	8	(26)	(31)
Perte de valeur nette sur autres actifs	8	(123)	(55)
(Dotation) / reprise de provision pour risques et charges	11.1	(494)	(26)
Total des dotations aux provisions		(1 106)	(1 497)
Incidence des activités abandonnées		627	1 490
Dotations aux provisions retraitées dans le tableau des flux de trésorerie		(479)	(7)

4.2 Réconciliation de la variation du BFR avec les postes du bilan

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2024	Flux de trésorerie d'exploitation	Variations de périmètre (i)	Variations de change	Reclass. et autres (ii)	30 juin 2024
Stocks de marchandises	(851)	(2)	(2)	3	46	(807)
Stocks de promotion immobilière	(24)	(9)	-	-	-	(32)
Fournisseurs	2 550	(66)	63	(4)	(641)	1 902
Créances clients et comptes rattachés	(689)	59	39	1	(38)	(629)
(Autres créances) / dettes	502	(237)	(208)	1	46	103
TOTAL	1 489	(255)	(108)	(1)	(587)	537

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2023	Flux de trésorerie d'exploitation	Variations de périmètre (i)	Variations de change	Reclass. et autres (ii)	30 juin 2023 retraité
Stocks de marchandises	(3 597)	62	1 146	(97)	35	(2 452)
Stocks de promotion immobilière	(43)	2	-	(2)	6	(36)
Fournisseurs	6 522	(554)	(1 436)	128	(801)	3 860
Créances clients et comptes rattachés	(854)	(88)	101	(10)	25	(826)
(Autres créances) / dettes	441	(5)	(182)	(17)	(79)	158
TOTAL	2 469	(584)	(371)	3	(814)	703

(i) Sur le 1^{er} semestre 2024, les variations de périmètre reflètent principalement les cessions des hypermarchés et supermarchés. Sur le 1^{er} semestre 2023, elles reflétaient principalement la perte de contrôle de Sendas (note 3.2)

(ii) Sur le 1^{er} semestre 2024 cette colonne reflète principalement les flux de trésorerie des activités abandonnées pour -644 millions d'euros. Sur le 1^{er} semestre 2023, cette colonne reflétait principalement les flux de trésorerie des activités abandonnées pour -733 millions d'euros et le classement selon IFRS 5 en liaison avec les différents projets de cession.

4.3 Réconciliation des acquisitions d'immobilisations

en millions d'euros	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Augmentations et acquisitions d'immobilisations incorporelles	(65)	(122)
Augmentations et acquisitions d'immobilisations corporelles	(50)	(359)
Augmentations et acquisitions d'immeubles de placement	(1)	(10)
Augmentations et acquisitions de droits au bail présentés en droits d'utilisation	-	(3)
Variations des dettes sur immobilisations	(60)	(24)
Neutralisation de la capitalisation des coûts d'emprunts (IAS 23) ⁽ⁱ⁾	-	12
Incidences des activités abandonnées	11	334
Flux de décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	(164)	(172)

⁽ⁱ⁾ Flux sans effet sur la trésorerie

4.4 Réconciliation des cessions d'immobilisations

en millions d'euros	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Sorties d'immobilisations incorporelles	1	1
Sorties d'immobilisations corporelles	7	53
Sorties d'immeubles de placement	-	-
Sorties de droits au bail présentés en droits d'utilisation	1	1
Résultats de cessions d'actifs ⁽ⁱ⁾	(1)	37
Variation des créances sur immobilisations	(2)	(20)
Sorties des actifs classés en IFRS 5	-	11
Incidences des activités abandonnées	-	(48)
Flux d'encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	6	34

⁽ⁱ⁾ Avant retraitement IFRS 16 lié aux cessions-bails

4.5 Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre avec changement de contrôle

en millions d'euros	30 juin 2024	30 juin 2023
Montant payé pour les prises de contrôle	(6)	-
Disponibilités / (découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	-	-
Montant reçu pour les pertes de contrôle	5	56
(Disponibilités) / découverts bancaires liés aux pertes de contrôle	-	(103)
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	(2)	(47)

Sur le 1^{er} semestre 2023, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du Groupe était en lien principalement avec la cession de Sudeco pour - 64 millions d'euros.

4.6 Incidences des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises

en millions d'euros	30 juin 2024	30 juin 2023
Cession de GreenYellow (note 3.1.4)	45	-
Autres	3	14
Incidences des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises	47	14

Le Groupe a cédé au cours du 1^{er} semestre 2024 la totalité de sa participation dans GreenYellow pour 115 millions d'euros ; le prix encaissé s'élève à 45 millions d'euros résultant de la compensation effectuée avec des dettes opérationnelles dues à GreenYellow à hauteur de 69 millions d'euros relatives aux activités abandonnées (Hypermarchés et supermarchés Casino).

4.7 Réconciliation entre la variation de trésorerie et la variation de dette financière nette

en millions d'euros	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Variation de trésorerie		(747)	(320)
Augmentation d'emprunts et dettes financières ⁽ⁱ⁾		(31)	(2 297)
Diminution d'emprunts et dettes financières ^{(i) (ii)}		1 102	520
Allocation / (utilisation) compte séquestre	4.9	(95)	(17)
Décaissements / (encaissements) d'actifs financiers		(2)	(14)
Variations de dettes sans effet de trésorerie ⁽ⁱ⁾		3 854	2 720
<i>Restructuration financière ⁽ⁱⁱⁱ⁾</i>		3 886	-
<i>Variation d'autres actifs financiers</i>		3	(17)
<i>Dettes financières liées aux variations de périmètre</i>		(1)	2 790
<i>Variation de couverture de juste valeur</i>		2	18
<i>Intérêts courus</i>		(27)	(68)
<i>Autres</i>		(8)	(3)
Incidence des variations monétaires ⁽ⁱ⁾		-	(1)
Variation des emprunts et dettes financières des activités abandonnées		1 059	(281)
Variation de dette financière nette		5 141	310
Dette financière nette à l'ouverture		6 181	6 370
Dette financière nette à la clôture	9.2	1 040	6 059

(i) Ces incidences sont relatives uniquement aux activités poursuivies

(ii) Voir note 9.2.2

(iii) Correspond à la conversion des dettes financières en capital et à la mise à la juste valeur des dettes réinstallées dans le cadre de la restructuration financière (note 2)

4.8 Réconciliation des intérêts financiers nets versés

en millions d'euros	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Coût de l'endettement financier net présenté au compte de résultat	9.3.1	3 349	(130)
Neutralisation de gains/pertes de changes latents		-	(1)
Neutralisation des amortissements de frais et primes d'émission/remboursement		5	10
Produit de juste valeur des dettes converties et dettes réinstallées	9.3.1	(3 486)	-
Variation des intérêts courus et des dérivés de couverture de juste valeur des dettes financières		30	(42)
Intérêts financiers versés sur passifs de loyers		(64)	(54)
Coûts de non tirage, coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	9.3.2	(16)	(26)
Intérêts financiers nets versés tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie		(181)	(242)

4.9 Flux de trésorerie d'investissement liés à des actifs financiers

Sur le 1^{er} semestre 2024, les décaissements et les encaissements liés aux actifs financiers s'élevèrent respectivement à -7 et 100 millions d'euros soit un encaissement net de 93 millions d'euros. Il s'explique principalement par l'encaissement du compte séquestre qui était lié à l'ancienne dette obligataire Quatrim.

Sur le 1^{er} semestre 2023, les décaissements et les encaissements liés aux actifs financiers s'élevaient respectivement à -77 et 91 millions d'euros soit un encaissement net de 15 millions d'euros. Ils s'expliquent principalement par l'utilisation du compte séquestre (note 4.7).

Note 5 Information sectorielle

Principe comptable

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe Casino ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Directeur général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Dans la continuité des modifications déjà apportées en 2023, et afin de tenir compte de l'évolution du Groupe (note 1.3) et la composition actuelle des activités poursuivies, Casino a modifié au cours du 1^{er} semestre 2024 la composition des secteurs de reporting présentés par l'ajout du segment Quatrim. Les informations sectorielles de la période antérieure ont été retraitées afin de refléter ce changement.

Les secteurs présentés (dits « secteurs de reporting ») sont les suivants :

- Casino (dénommé également « Proximité Casino ») : secteur de reporting qui regroupe principalement les enseignes d'activités de distribution Le Petit Casino, Vival, Spar, Sherpa ;
- Monoprix : secteur de reporting qui regroupe principalement les enseignes d'activités de distribution Monoprix, Monop, Naturalia ;
- Franprix : secteur de reporting qui regroupe principalement les enseignes d'activités de distribution Franprix et Le Marché d'à côté ;
- E-commerce : secteur de reporting qui regroupe les activités de Cdiscount à travers la holding Cnova N.V. ;
- Quatrim : secteur de reporting qui regroupe l'activité immobilière de l'entité Quatrim et ses filiales (périmètre « ring-fencé ») ;
- Autres : secteur qui constitue le résiduel des activités du Groupe incluant principalement l'activité immobilière de Mayland, l'activité de distribution Geimex/ExtenC et le centre de coût de la holding Casino, Guichard-Perrachon et de sa société de gestion Casino Services.

Un sous-total dénommé « France Retail » continue d'être utilisé dans certaines notes des états financiers consolidés regroupant les secteurs ci-dessus à l'exception du E-commerce et de Quatrim.

La Direction évalue la performance de ces secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du résultat opérationnel courant, de l'EBITDA ajusté et de l'EBITDA ajusté diminué des loyers payés. L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants. L'EBITDA ajusté diminué des loyers payés correspond à l'EBITDA ajusté décrit ci-dessus auquel sont soustraits les loyers décaissés tels que présentés dans les lignes des flux de financement intitulées « Remboursement des passifs de loyer » et « Autres remboursements » du tableau de flux de trésorerie et « intérêts financiers nets versés ».

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, aucune information n'est présentée par secteur opérationnel en annexe dans le cadre d'IFRS 8.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

5.1 Indicateurs clés par secteur opérationnel

en millions d'euros	Casino	Monoprix	Franprix	E-commerce	Quatrim ⁽ⁱ⁾	Autres	Eliminations	30 juin 2024
Chiffre d'affaires externe	663	2 150	746	468	-	164	-	4 192
Chiffre d'affaires inter-segment	33	9	2	3	-	127	(173)	-
Chiffre d'affaires du segment	696	2 159	748	471	-	291	(173)	4 192
EBITDA ajusté	24	179	50	30	11	(39)	-	255
EBITDA ajusté après loyers payés ⁽ⁱⁱ⁾	2	37	8	18	7	(47)	-	26
Dotations aux amortissements opérationnels courants (notes 6.3 et 6.4)	(34)	(164)	(51)	(45)	(7)	(12)	-	(311)
Résultat opérationnel courant	(10)	15	(1)	(15)	5	(50)	-	(56)

en millions d'euros	Casino	Monoprix	Franprix	E-commerce	Quatrim ⁽ⁱ⁾	Autres	Eliminations	30 juin 2023 retraité
Chiffre d'affaires externe	713	2 158	777	603	-	203	-	4 454
Chiffre d'affaires inter-segment	61	10	3	10	-	120	(204)	-
Chiffre d'affaires du segment	774	2 168	781	613		323	(204)	4 454
EBITDA ajusté	26	206	73	32	18	(21)	-	334
EBITDA ajusté après loyers payés ⁽ⁱⁱ⁾	4	75	33	16	14	(30)	-	112
Dotations aux amortissements opérationnels courants (notes 6.3 et 6.4)	(37)	(162)	(50)	(47)	(7)	(14)	-	(318)
Résultat opérationnel courant	(11)	44	23	(15)	11	(35)	-	17

(i) Quatrim reconnaît des produits locatifs liés à son activité qui sont présentés en "autres revenus" (voir note 6.2)

(ii) Un changement est intervenu concernant la définition de l'EBITDA ajusté après loyers payés : afin de converger vers la définition de l'EBITDA ajusté de la nouvelle documentation bancaire, le Groupe suit dorénavant l'EBITDA ajusté après loyers versés qui correspond à l'EBITDA ajusté diminué des loyers payés y compris les loyers au titre des contrats de location dont il est démontré que l'actif sous-jacent est durablement dégradé (précédemment présentés sur la ligne « autres remboursements » du tableau de flux de trésorerie)

5.2 Indicateurs clés par zone géographique

en millions d'euros	France	Amérique Latine	Autres zones	Total
Chiffre d'affaires externe au 30 juin 2024	4 169	3	20	4 192
Chiffre d'affaires externe retraité au 30 juin 2023 retraité	4 432	2	20	4 454

en millions d'euros	France	Amérique Latine	Autres zones	Total
Actifs non courants au 30 juin 2024 ⁽ⁱ⁾	5 247	0	32	5 279
Actifs non courants au 31 décembre 2023 ⁽ⁱ⁾	6 124	-	27	6 152

(i) Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les actifs au titre de droits d'utilisation, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises ainsi que les actifs sur contrats et les charges constatées d'avance à plus d'un an

Note 6 Données liées à l'activité

6.1 Saisonnalité de l'activité

Toutes activités confondues, la saisonnalité sur le compte de résultat est faible pour le chiffre d'affaires (le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2023 avait représenté 50% du total de l'année), mais est plus marquée pour le résultat opérationnel courant (13% de l'année 2023).

Les flux de trésorerie générés par le Groupe sont également plus marqués par cette saisonnalité : la variation du besoin en fonds de roulement constatée au 1^{er} semestre est structurellement négative du fait de l'importance des règlements fournisseurs réalisés en début d'année civile au titre des achats effectués pour servir la forte demande en vue des ventes du mois de décembre de l'année précédente.

6.2 Ventilation des revenus totaux

en millions d'euros	Casino	Monoprix	Franprix	E-commerce	Quatrim	Autres	30 juin 2024
Chiffre d'affaires, hors taxes	663	2 150	746	468	-	164	4 192
Autres revenus	3	3	1	1	14	8	29
Revenus totaux	666	2 153	747	469	14	172	4 221

en millions d'euros	Casino	Monoprix	Franprix	E-commerce	Quatrim	Autres	30 juin 2023 retraité
Chiffre d'affaires, hors taxes	713	2 158	777	603	-	203	4 454
Autres revenus	3	10	4	-	13	11	41
Revenus totaux	716	2 168	781	603	13	214	4 495

6.3 Nature de charges par fonction

en millions d'euros	Coûts logistiques ⁽ⁱ⁾	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	30 juin 2024
Frais de personnel	(162)	(325)	(183)	(670)
Autres charges ⁽ⁱⁱ⁾	(166)	(273)	(156)	(595)
Dotations aux amortissements (notes 5.1 / 6.4)	(33)	(208)	(70)	(311)
Total	(361)	(806)	(409)	(1 577)

en millions d'euros	Coûts logistiques ⁽ⁱ⁾	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	30 juin 2023 retraité
Frais de personnel	(163)	(335)	(187)	(685)
Autres charges ⁽ⁱⁱ⁾	(178)	(303)	(119)	(599)
Dotations aux amortissements (notes 5.1 / 6.4)	(34)	(210)	(74)	(318)
Total	(374)	(848)	(380)	(1 602)

(i) Les coûts logistiques sont inclus dans le « coût d'achat complet des marchandises vendues »

(ii) Les autres charges comprennent principalement des coûts de transport, les coûts d'énergie, des coûts informatiques, des frais de publicité et marketing, des coûts de sécurité, des charges locatives et des impôts et taxes

6.4 Amortissements

en millions d'euros	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles		(93)	(128)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles		(67)	(208)
Dotations aux amortissements sur immeubles de placement		(1)	(9)
Dotations aux amortissements sur actifs au titre des droits d'utilisation		(165)	(310)
Total des dotations aux amortissements		(326)	(654)
Part des dotations aux amortissements présentée en activités abandonnées		15	336
Dotations aux amortissements des activités poursuivies	5.1 / 6.3	(311)	(318)

6.5 Autres produits et charges opérationnels

en millions d'euros	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Total des Autres Produits opérationnels	12	68
Total des Autres Charges opérationnelles	(621)	(109)
	(609)	(41)
Détail par nature		
Résultat de cession d'actifs non courants (v)	(2)	1
Pertes nettes de valeur des actifs (i) (v)	(449)	(6)
Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre (ii) (v)	(21)	22
Résultat de cession d'actifs non courants, pertes nettes de valeur des actifs et produits / charges nets liés à des opérations de périmètre	(472)	17
Provisions et charges pour restructuration (iii) (v)	(41)	(43)
Provisions et charges pour litiges et risques	(14)	(7)
Autres (iv)	(82)	(7)
Sous-total	(137)	(57)
Total autres produits et charges opérationnels nets	(609)	(41)

(i) La perte nette de valeur enregistrée sur le 1^{er} semestre 2024 reflète principalement la perte de valeur relative à l'UGT goodwill de Franprix à hauteur de 422 millions d'euros (note 8)

(ii) La charge nette de 21 millions d'euros constatée sur le 1^{er} semestre 2024 résulte de la cession de GreenYellow à hauteur de -13 millions d'euros (note 3.1.4) et de diverses opérations individuellement non significatives chez Monoprix et Franprix. Le produit net de 22 millions d'euros constaté sur le 1^{er} semestre 2023 reflétait principalement la cession de Sudeco

(iii) La charge de restructuration au titre du 1^{er} semestre 2024 concerne principalement le plan de transformation de la branche proximité Casino. Au titre du 1^{er} semestre 2023, elle correspondait principalement à des coûts de réduction de structure et des coûts de fermeture temporaire ou définitive de magasins

(iv) Sur le 1^{er} semestre 2024, reflète les frais liés à la restructuration financière à hauteur de 81 millions d'euros

(v) Réconciliation du détail des pertes de valeur des actifs avec les tableaux de mouvements des immobilisations :

en millions d'euros	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Pertes de valeur de goodwill	4.1	(438)	(1 037)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	4.1	(2)	(297)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	4.1	(24)	(52)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immeubles de placement	4.1	-	-
Reprises / (pertes) de valeur nettes des actifs droit d'utilisation	4.1	(26)	(31)
Reprises / (pertes) de valeur nettes d'autres actifs (IFRS 5 et autres)		(72)	(58)
Total pertes nettes de valeur des actifs		(561)	(1 474)
Pertes nettes de valeurs des actifs des activités abandonnées		107	1 459
Pertes nettes de valeur des actifs des activités poursuivies		(454)	(14)
dont présenté en « Provisions et charges pour restructurations »		(4)	(8)
dont présenté en « Autres pertes nettes de valeur des actifs »		(449)	(6)
dont présenté en « Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre »		(1)	-
dont présenté en « Résultat de cession d'actifs non courants »		-	-

Note 7 Impôts

Au titre du semestre clos le 30 juin 2024, le taux d'impôt effectif s'élève à 1,8% reflétant principalement la non-imposition du produit lié à la juste valeur des dettes converties et à la non-déductibilité de la perte de valeur d'actifs non courants (essentiellement UGT goodwill Franprix) à comparer à 284,3% au 30 juin 2023 qui reflétait principalement la dépréciation et la non reconnaissance d'impôt différés actifs. La preuve d'impôt se présente ainsi :

en millions d'euros	30 juin 2024		30 juin 2023 retraité	
Résultat avant impôt	2 597		(242)	
Produit (charge) d'impôt théorique ⁽ⁱ⁾	(671)	-25,83%	62	-25,83%
<i>Réconciliation entre le produit (charge) d'impôt théorique et le produit (charge) d'impôt réel</i>				
Reconnaissance de produits d'impôts sur les déficits fiscaux et les autres différences temporelles déductibles non antérieurement reconnus	1	0,0%	1	-0,3%
Non reconnaissance et dépréciation d'impôts différés actifs sur les déficits reportables ou les autres différences temporelles déductibles ⁽ⁱⁱ⁾	(103)	-4,0%	(744)	307,6%
CVAE nette d'impôt	(3)	-0,1%	(4)	1,5%
Non déductibilité de charges financières ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(24)	-0,9%	(17)	7,2%
Charge non déductible liée aux pertes de valeur sur actifs ^(iv)	(113)	-4,4%	-	-
Déductibilité des coupons TSSDI	(8)	-0,3%	10	-4,1%
Non imposition du produit juste valeur des dettes converties ^(v)	884	34,0%	-	-
Cessions d'actifs à taux réduit et opérations de périmètre	(5)	-0,2%	5	-2,1%
Autres	(6)	-0,2%	(1)	0,4%
Produit (charge) d'impôt réel / Taux d'impôt effectif	(47)	-1,8%	(688)	284,3%

- (i) La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 25,83%
- (ii) Au 1^{er} semestre 2024, concerne le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de -87 millions d'euros de déficits non activés et le segment E-commerce à hauteur de -14 millions d'euros. Au 1^{er} semestre 2023, concernait le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de -711 millions d'euros (dont -597 millions d'euros de dépréciation d'impôts différés actifs et crédits d'impôts antérieurs et -109 millions d'euros de déficits non activés) et le segment E-commerce à hauteur -32 millions d'euros
- (iii) Certaines législations imposent une limitation forfaitaire des charges financières supportées par les sociétés. L'incidence présentée sur les deux périodes porte essentiellement sur le périmètre français
- (iv) Au 1^{er} semestre 2024, concerne principalement la perte de valeur comptabilisée sur le goodwill du segment Franprix pour 422 millions d'euros (note 8)
- (v) Au 1^{er} semestre 2024, correspond au produit non imposable reconnu au titre de la mise à la juste valeur des dettes converties en lien avec la restructuration financière (note 2)

Note 8 Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement

Au cours du 1^{er} semestre 2024, les acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement s'élevèrent à 116 millions d'euros contre 491 millions d'euros lors de la même période en 2023 (dont 306 millions d'euros relatifs aux activités abandonnées pendant la période antérieure au classement selon IFRS 5). Par ailleurs, le montant des droits d'utilisation reconnus sur le semestre au titre des nouveaux contrats de location s'élève à 25 millions d'euros contre 79 millions d'euros lors de la même période en 2023 (dont 53 millions d'euros relatifs aux activités abandonnées).

Le Groupe a procédé à une revue au 30 juin 2024 des indices de perte de valeur, tels que définis dans l'annexe aux comptes consolidés 2023, relatifs aux goodwill ainsi qu'aux actifs immobilisés qui a conduit à la réalisation de tests de perte de valeur au titre des UGT goodwill Proximité Casino, Geimex/ExtenC, Monoprix, Franprix et E-commerce (Cnova) au regard principalement d'une dégradation des performances récurrentes de ces activités par rapport aux données prévisionnelles.

Des pertes de valeur sur les goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et droits d'utilisation d'un montant total de 454 millions d'euros ont été comptabilisées sur la période (note 6.5).

Les tests d'impairment effectués sur trois UGT françaises (Proximité Casino, Monoprix, Franprix) reposent sur le calcul d'une valeur d'utilité, lequel est basé sur des projections de trésorerie issues de la mise-à-jour du plan d'affaires (2024-2028) établi par la direction de chaque UGT, une valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif en utilisant un taux d'actualisation de 7,7% (31 décembre 2023 : 7,7%) et un taux de croissance à long terme de 1,8% (31 décembre 2023 : 1,8%). Dans la lignée des tests de perte de valeur 2023, le taux d'actualisation retenu intègre une prime de risque spécifique (7,7% vs 6,6% hors prime de risque) permettant de prendre en compte les incertitudes liées à la réalisation des prévisions ainsi que les dyssynergies potentielles sur les UGT poursuivies induites par la finalisation de la cession ou les fermetures des activités hypermarchés et supermarchés. Le Groupe poursuit l'élaboration de son plan de création de valeur prévue d'aboutir au 4^{ième} trimestre.

Pour l'UGT E-commerce (Cnova), le test repose sur cette même méthodologie et un taux d'actualisation de 9,7% (au 31 décembre 2023, la valeur retenue pour l'UGT E-commerce correspondait à la transaction récente de rachat de la participation minoritaire détenue par GPA réalisée en novembre 2023 qui permettait de conclure sur l'absence de perte de valeur) et un taux de croissance long terme de 1,8%.

Les tests effectués sur les UGT goodwill Franprix et Geimex/ExtenC ont ainsi abouti à la reconnaissance d'une perte de valeur du goodwill de respectivement 422 et 16 millions d'euros. En particulier, la dépréciation complémentaire du goodwill de Franprix prend en compte l'EBITDA récurrent de l'enseigne ainsi que les nouvelles hypothèses d'intensification du contexte concurrentiel pesant sur le taux de marge et les besoins d'investissement de la filiale.

Le tableau ci-dessous présente les impacts des éventuels changements affectant les hypothèses clés utilisées pour le test portant sur les UGT goodwill sensibles Franprix et Monoprix. Concernant l'UGT Proximité Casino, ces changements conduiraient à une valeur recouvrable proche de sa valeur comptable. Enfin, l'UGT Geimex/ExtenC ne présente plus de sensibilité significative suite à la dépréciation du goodwill.

Hypothèses clés	Modification raisonnable des hypothèses	Perte de valeur additionnelle en millions euros	
		Franprix	Monoprix
Taux d'actualisation après impôt	+100pb	(120)	(280)
Taux de croissance à l'infini	-25pb	(25)	(49)
Taux de marge d'EBITDA du flux normatif	-50pb	(75)	(207)

La répartition du goodwill par activités et secteurs géographique est la suivante :

en millions d'euros	30 juin 2024	31 décembre 2023
Proximité Casino	47	48
Geimex / ExtenC	-	16
Franprix	513	942
Monoprix	984	983
E-commerce	55	58
Total	1 600	2 046

La décomposition des marques par segment est la suivante :

en millions d'euros	30 juin 2024	31 décembre 2023
Monoprix	566	566
E-Commerce	4	4
Autres segments	1	1
Total	571	571

Opération de cession-bail

Au cours du 1^{er} semestre 2024, le Groupe n'a réalisé aucune opération de cession-bail significative.

Note 9 Structure financière et coûts financiers

9.1 Trésorerie nette

en millions d'euros	30 juin 2024	31 décembre 2023
Equivalents de trésorerie	117	10
Trésorerie	960	1 042
Trésorerie brute	1 077	1 051
Concours bancaires courants (note 9.2.3)	(68)	(198)
Trésorerie nette	1 008	853

Au 30 juin 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction significative.

9.2 Emprunts et dettes financières

9.2.1 Composition

Les dettes financières brutes s'élèvent à 2 375 millions d'euros au 30 juin 2024 (31 décembre 2023 : 7 443 millions d'euros) et comprennent les éléments suivants :

	Notes	30 juin 2024			31 décembre 2023		
		Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	9.2.3	511	-	511	-	2 861	2 861
Autres emprunts et dettes financières	9.2.3	1 487	377	1 864	7	4 575	4 582
Dérivés passifs de couverture économique et de juste valeur		-	-	-	-	-	-
Dettes financières brutes		1 998	377	2 375	7	7 436	7 443
Dérivés actifs de couverture économique et de juste valeur		-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers ⁽ⁱ⁾		(6)	(252)	(259)	(14)	(197)	(211)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.1	-	(1 077)	(1 077)	-	(1 051)	(1 051)
DETTE FINANCIERE NETTE		1 992	(952)	1 040	(7)	6 188	6 181
<i>Dettes financières nettes hors Quatrim</i>				579			5 702
<i>Dettes financières nettes Quatrim</i>				461			478

(i) Dont principalement (a) 217 millions d'euros placés en comptes séquestres (comprenant le compte séquestre attaché aux cessions des hypermarchés et supermarchés à hauteur de 143 millions d'euros – note 3.1.3) et en garantie et (b) 31 millions d'euros d'actifs financiers consécutifs à une cession d'actifs non courants (31 décembre 2023 : 165 millions d'euros placés en comptes séquestres et en garantie et 35 millions d'euros d'actifs financiers consécutifs à une cession d'actifs non courants)

9.2.2 Variation des dettes financières

en millions d'euros	30 juin 2024	31 décembre 2023
<i>Dettes financières brutes à l'ouverture</i>	7 443	9 204
<i>Dérivés actifs de couverture économique et de juste valeur</i>	-	(91)
<i>Autres actifs financiers</i>	(211)	(239)
Emprunts et dettes financières à l'ouverture	7 232	8 874
Nouveaux emprunts ^{(i) (iii) (x)}	32	2 809
Remboursements ^{(ii) (iii) (x)}	(1 103)	(1 178)
Conversion de la dette en capital ^(iv)	(3 886)	-
Variation juste valeur des emprunts couverts	(2)	11
Variation des intérêts courus	35	403
Écarts de conversion ^(v)	(7)	148
Variation de périmètre ^(vi)	1	(2 789)
Reclassement des passifs financiers associés à des actifs détenus en vue de la vente ^(vii)	1	(1 185)
Variation des autres actifs financiers ^(viii)	(48)	29
Autres et reclassements ^(ix)	(139)	109
Emprunts et dettes financières à la clôture	2 116	7 232
<i>Dettes financières brutes à la clôture (note 9.2.1)</i>	2 375	7 443
<i>Dérivés actifs de couverture économique et de juste valeur (note 9.2.1)</i>	-	-
<i>Autres actifs financiers (note 9.2.1)</i>	(259)	(211)

- (i) En 2023, les nouveaux emprunts comprenaient principalement les opérations décrites ci-après : (a) l'utilisation chez Casino, Guichard-Perrachon du RCF à hauteur de 2 051 millions d'euros, (b) l'utilisation de lignes bancaires confirmées et l'émission de nouveaux emprunts bancaires chez Éxito pour 1 125 milliards de pesos colombiens soit 241 millions d'euros, (c) des financements ponctuels d'actifs chez DCF et Monoprix pour 284 millions d'euros et (d) 151 millions d'euros d'acompte perçu d'Intermarché.
- (ii) Sur le 1^{er} semestre 2024, les remboursements d'emprunts sont liés principalement au remboursement du RCF réinstallé (711 millions d'euros), des lignes de crédit chez Monoprix (163 millions d'euros), de la dette obligataire Fidera (120 millions d'euros) et de la dette obligataire Quatrim (76 millions d'euros).
En 2023, les remboursements d'emprunts étaient liés principalement à (a) Casino, Guichard-Perrachon (dont 54 millions d'euros de remboursement de titres négociables court terme « NEU CP », 50 millions d'euros de remboursement du RCF tiré en 2022, 36 millions d'euros de remboursements obligataires de la souche 2023 et 83 millions d'euros de remboursements partiels anticipés des souches obligataires 2026 et 2027), (b) à Quatrim avec un remboursement partiel à hauteur de 100 millions d'euros des obligations High Yield sécurisées, (c) à des remboursements des financements ponctuels d'actifs chez DCF et Monoprix pour 259 millions d'euros, (d) à GPA pour 1 268 millions de réais soit 235 millions d'euros de remboursements d'emprunts et (e) à Éxito pour 1 099 milliards de pesos colombiens soit 235 millions d'euros de remboursements de lignes confirmées et d'emprunts bancaires.
- (iii) Sur le 1^{er} semestre 2024, les flux de trésorerie de financement se résument par un décaissement net de 1 189 millions d'euros (note 4.7) ; ils sont composés de nouveaux emprunts pour 31 millions d'euros compensés par des remboursements d'emprunts pour 1 102 millions d'euros et d'intérêts financiers nets versés hors intérêts sur passifs de loyer pour 117 millions d'euros.
En 2023, les flux de trésorerie de financement se résument par un encaissement net de 1 604 millions d'euros (note 4.7) ; ils étaient composés de nouveaux emprunts pour 2 342 millions d'euros compensés par des remboursements d'emprunts pour 483 millions d'euros et d'intérêts financiers nets versés hors intérêts sur passifs de loyer pour 255 millions d'euros.
- (iv) Correspond à la conversion des dettes financières en capital et à la mise à la juste valeur des dettes réinstallées dans le cadre de la restructuration financière (note 2)
- (v) En 2023, les écarts de conversion concernaient principalement le Brésil à hauteur de 114 millions d'euros.
- (vi) En 2023, les variations de périmètre reflétaient la perte de contrôle de Sendas.
- (vii) Dont 984 millions d'euros relatifs à GPA et 191 millions relatifs à Éxito en 2023.
- (viii) En 2023 la variation des autres actifs financiers était liée principalement à la variation des comptes séquestres (note 4.9).
- (ix) Dont -131 millions d'euros de variation des concours bancaires courants sur le 1^{er} semestre 2024.
Dont -30 millions d'euros de variation des concours bancaires courants en 2023. En 2023, le montant de 109 millions comprenait également une incidence de 106 millions d'euros d'amortissement accéléré des frais inclus dans le coût amorti et de l'écart de juste valeur de la dette financière non sécurisée, la Société ayant procédé à la révision des estimations de décaissements contractuels sur ses dettes à taux fixe dans le contexte de la restructuration financière.
- (x) Les variations des titres négociables court terme « NEU CP » sont présentées nettes dans ce tableau.

9.2.3 Détail des emprunts obligataires et des autres emprunts

En millions d'euros	Montant nominal	Nature du taux	Date émission	Date échéance contractuelle	30 juin 2024
Emprunts obligataires					
Obligations Quatrim (« ring-fencé »)	491	Fixe : 8,5% ⁽ⁱ⁾	mars 2024	janvier 2027	491
Obligations C-Shield (Cdiscount)	20	E3M + 6%	juin 2022	septembre 2029	20
Total emprunts obligataires	511				511
Autres emprunts et dettes financières					
Term Loan réinstallé (Casino Guichard Perrachon)	1 410	Fixe : 6% / 9% ⁽ⁱⁱ⁾	mars 2024	mars 2027	1 352
Prêt garanti par l'Etat (Cdiscount)	60	variable	août 2020	mars 2026 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	60
Lignes confirmées (Monoprix)	8	variable ^(iv)	juillet 2021 à mars 2024	octobre 2024 et avril 2025 ^(iv)	8
Ligne confirmée (DCF et Monoprix)	20	variable	mars 2024	mars 2026 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	20
Autres					320
Concours bancaires courants					68
Intérêts courus					36
Total autres emprunts					1 864

- (i) La restructuration financière a emporté le cloisonnement (« ring-fencing ») du périmètre Quatrim du reste du Groupe. Le remboursement de la dette obligataire de Quatrim doit s'effectuer via un programme de cessions d'actifs approuvé avec ses créanciers, étant précisé que ces derniers ont désormais un recours limité aux actifs du Groupe. Le coupon augmente de 1% si les cessions (Target Disposal Proceeds) sont inférieures à 80% de la cible et diminue de 1% si elles sont supérieures à 120% (note 9.6)
- (ii) 6% jusqu'au 27 déc 2024 puis 9% par an
- (iii) Avec option d'extension d'un an soit en mars 2027
- (iv) Dont 1,5 million à échéance octobre 2024 et 6,5 millions d'euros à échéance avril 2025. Rémunération au taux Euribor + 2,75% par an et dont la marge est majorée ou minorée en fonction du nombre d'objectifs RSE atteints.

DETAIL DES LIGNES BANCAIRES CONFIRMÉES 2024

Juin 2024 - En millions d'euros	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
RCF réinstallé (Monoprix)	variable ⁽ⁱ⁾	-	711	711	-
Autres lignes confirmées Monoprix ⁽ⁱⁱ⁾	variable ⁽ⁱⁱ⁾	28	131	159	8
Lignes bancaires confirmées DCF / Monoprix ⁽ⁱⁱⁱ⁾	variable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	20	20	20
Lignes bancaires confirmées Floréal / Casino Carburants	variable ^(iv)	44	-	44	-
Total		72	862	934	28

- (i) Rémunération au taux Euribor + 1,5% par an jusqu'à la 2^{ème} date d'anniversaire (mars 2026) puis 2% ensuite jusqu'à échéance (mars 2028). La marge peut augmenter de 1 à 2% maximum dans certains cas
- (ii) Les autres lignes confirmées de Monoprix comprennent (a) un RCF d'un montant autorisé de 123 millions d'euros qui se décompose en deux tranches : (i) une tranche de 95 millions d'euros (non tirée au 30 juin 2024) de maturité mars 2026 avec option d'extension d'un an et rémunéré au taux Euribor + 2,75% par an (+2,90% en cas d'extension) et dont la marge est majorée ou minorée en fonction du nombre d'objectifs RSE atteints et (ii) une tranche de 28 millions d'euros (tirée à hauteur de 8 millions d'euros au 30 juin 2024) ayant pour échéances octobre 2024 (5 millions d'euros) et avril 2025 (23 millions d'euros) et rémunéré au taux Euribor + 2,75% par an et dont la marge est majorée ou minorée en fonction du nombre d'objectifs RSE atteints ; (b) deux lignes bilatérales avec la BRED et Natixis de montants respectivement de 24 et 12 millions d'euros (non tirées au 30 juin 2024) de maturité mars 2026 avec option d'extension d'un an et rémunérées au taux fixe Euribor + 2,4% (+2,55% en cas d'extension)
- (iii) Dont un montant tiré par DCF à hauteur de 16 millions d'euros et Monoprix à hauteur de 4 millions d'euros. L'échéance est en mars 2026 avec une option d'extension d'un an et le taux de rémunération est Euribor + 3% (+3,15% en cas d'extension)
- (iv) Maturité contractuelle en mars 2026 mais dont le tirage dépendra des cessions en cours des stations services. Le taux de rémunération est de 1,5% par an jusqu'à la 2^{ème} date d'anniversaire puis 2% ensuite. La marge peut augmenter de 1 à 2% maximum dans certains cas

9.3 Résultat financier

9.3.1 Coût de l'endettement financier net

en millions d'euros	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	-	-
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	10	1
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10	1
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture ⁽ⁱ⁾	(147)	(132)
Coût de l'endettement financier brut	(147)	(132)
Produit net de juste valeur des dettes converties et dettes réinstallées ⁽ⁱⁱ⁾	3 486	-
Total du coût de l'endettement financier net	3 349	(130)

(i) Sur le 1^{er} semestre 2023, un produit de 25 millions d'euros avait été reconnu au titre de la variation de DVA/CVA des swaps de taux

(ii) Correspond au produit reconnu lors de restructuration financière réalisée en mars 2024 au titre de la conversion des dettes au capital et à la juste valeur des dettes réinstallées pour 3 494 millions d'euros et des bons de souscription d'actions pour -9 millions d'euros (note 2)

9.3.2 Autres produits et charges financiers

en millions d'euros	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Total des Autres Produits Financiers	25	25
Total des Autres Charges Financières	(112)	(112)
	(86)	(87)
Gains / (Pertes) nets de change (hors opérations de financement) ⁽ⁱ⁾	(3)	(4)
Variation de juste valeur des dérivés hors couverture comptable	-	-
Variation de juste valeur des actifs financiers	-	(2)
Intérêts financiers sur les passifs de loyers	(68)	(61)
Coûts de non tirage, coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	(16)	(26)
Autres	1	4
Total autres produits et charges financiers nets	(86)	(87)

(i) Dont 2 millions d'euros de gains de change et 5 millions d'euros de pertes de change sur le 1^{er} semestre 2024 (1^{er} semestre 2023 : respectivement 6 et 10 millions d'euros de gains et pertes de change)

9.4 Juste valeur des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des actifs et des passifs financiers consolidés, autres que ceux dont les valeurs comptables correspondent à des approximations raisonnables des justes valeurs tels que les créances clients, les dettes fournisseurs, les actifs et passifs sur contrat, et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 30 juin 2024 (en millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs				
	Valeur comptable	Juste valeur	Prix du marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3
Actifs	12	12	-	-	12
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat	12	12	-	-	12
Passifs	4 013	3 987	464	3 477	45
Emprunts obligataires	511	484	464	20	-
Autres emprunts ⁽ⁱ⁾	1 864	1 864	-	1 864	-
Passifs de loyers	1 592	1 592	-	1 592	-
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net	2	2	-	2	-
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱ⁾	45	45	-	-	45

Au 31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs				
	Valeur comptable	Juste valeur	Prix du marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3
Actifs	29	29	-	7	22
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat	22	22	-	-	22
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI	7	7	-	7	-
Passifs	9 182	5 332	490	4 804	39
Emprunts obligataires	2 861	630	490	140	-
Autres emprunts ⁽ⁱ⁾	4 582	2 963	-	2 963	-
Passifs de loyers	1 698	1 698	-	1 698	-
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net	3	3	-	3	-
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱ⁾	39	39	-	-	39

(i) Au 30 juin 2024, la juste valeur des autres emprunts correspond à la valeur comptable dans la mesure où ces dettes ont été émises récemment (à la date de restructuration financière le 27 mars 2024). En 2023, la juste valeur des autres emprunts avait été déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés en tenant compte du risque de crédit propre du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture

(ii) La juste valeur relative aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle est déterminée en appliquant les formules de calcul du contrat et est, le cas échéant, actualisée ; ces formules sont considérées comme représentatives de la juste valeur et utilisent notamment des multiples de résultat net

9.5 Risque de crédit commercial

L'exposition au risque de crédit ainsi que le risque de perte de valeur estimée des créances commerciales se présentent comme suit :

en millions d'euros	Montant non échu	Créances clients échues à la date de clôture			Total des créances échues	Total
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois		
Au 30 juin 2024						
Créances clients	394	95	110	199	404	798
Provision / Perte attendue jusqu'à échéance	(3)	(24)	(31)	(111)	(166)	(169)
Total valeurs nettes	391	70	80	88	238	629
Au 31 Décembre 2023						
Créances clients	481	72	102	169	343	824
Provision / Perte attendue jusqu'à échéance	(13)	(3)	(17)	(102)	(122)	(135)
Total valeurs nettes	468	69	84	68	221	689

9.6 Risque de liquidité

Au 30 juin 2024, Casino a finalisé sa restructuration financière, grâce à la réalisation, avec succès, des étapes prévues par le plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024. Cela s'est traduit par un désendettement brut de 5,1 milliards d'euros et le refinancement de dettes résiduelles par la mise-en-place de nouveaux instruments de dette (Term loan, RCF et Obligations Quatrim) qui ont une maturité de trois à quatre ans.

Le RCF de 711 millions d'euros et le Term loan de 1 410 millions d'euros bénéficient de suretés sur les titres et les principaux comptes bancaires des principales filiales opérationnelles et holding françaises ainsi que sur l'ensemble des créances intra-groupes. Le partage des suretés entre les deux instruments est régi par un accord intercréancier au titre duquel les prêteurs RCF ont une position senior par rapport aux prêteurs TLB en cas de réalisation des sûretés. La dette obligataire Quatrim est sécurisée par les actifs immobiliers qu'elle détient dans le cadre d'un schéma de cloisonnement (ring-fencing).

La liquidité du Groupe au 30 juin 2024 s'établit à 1 919 millions d'euros (soit la trésorerie du Groupe s'élevant à 1 077 millions d'euros à laquelle s'ajoutent des lignes de crédit confirmées à plus d'un an à hauteur de 842 millions d'euros (dont principalement le RCF réinstallé de Monoprix de 711 millions d'euros non tiré).

Sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions de trésorerie pour les 12 prochains mois et de l'appréciation par le Groupe du risque de liquidité (note 1.2.1), la liquidité du Groupe incluant notamment l'accès au RCF de 711 millions d'euros est suffisante pour couvrir les besoins de liquidité estimés à 12 mois de juillet 2024 à juillet 2025.

Gestion de la dette court terme

Le Groupe effectue (i) des cessions de créances sans recours et sans implication continue au sens IFRS 7, (ii) des cessions de créances avec recours (voir ci-dessous) et (iii) des opérations de financement des fournisseurs (voir ci-dessous).

Le Groupe a procédé au transfert avec recours de créances clients vers des banques pour une contrepartie en trésorerie. Ces créances clients n'ont pas été décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée car le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages, notamment le risque de crédit. Le montant perçu au titre du transfert a été comptabilisé comme une dette financière garantie : 80 millions d'euros au 30 juin 2024 (76 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Accord de financement avec les fournisseurs (Affacturage inversé)

Au 30 juin 2024, le Groupe était engagé dans six programmes d'affacturage inversé (ou ayant l'effet de programmes d'affacturage inversé) qui couvre la France et notre filiale d'achats à Hong-Kong. Les principaux programmes sont en partenariat avec BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Pour ces programmes, l'analyse menée dans le cadre des normes IFRS a conduit à considérer que la modification apportée aux dettes fournisseurs est non substantielle et que les caractéristiques de ces programmes restent similaires à celles d'une dette fournisseur avec le maintien des conditions de paiement initiaux. Ainsi dans le cas de ces programmes d'affacturage inversé du Groupe, ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs.

Au 30 juin 2024, les dettes fournisseurs incluent un montant de 265 millions d'euros ayant fait l'objet d'un programme d'affacturage inversé (contre 285 millions d'euros au 31 décembre 2023). Le montant des dettes pour lesquelles les fournisseurs ont déjà reçu les paiements s'élève à 206 millions d'euros. Les flux relatifs à ces dettes sont inclus dans la variation du besoin en fonds de roulement du tableau des flux de trésorerie.

Financements corporate soumis à covenants

Depuis la réalisation de la restructuration financière, le Groupe est soumis aux covenants suivants sur une fréquence trimestrielle (sur la base d'agrégats 12 mois glissants) au titre des instruments réinstallés du Term loan et du RCF :

Nature du covenant à respecter ⁽ⁱ⁾	Nature des financements soumis à covenants	Fréquence des tests	Résultat indicatif du covenant au 30 juin 2024 (« covenant holiday ») ^(vi)
Dette financière nette covenant ⁽ⁱⁱ⁾ / EBITDA ajusté covenant ⁽ⁱⁱⁱ⁾ ^(vi)	RCF de 711 et Term loan de 1 410 millions d'euros	Trimestrielle	5,41
Seuil minimum de trésorerie disponible de 100 millions d'euros ^(iv) ^(vi)		Mensuelle	1,8 milliard d'euros
Prévision de trésorerie disponible sur un horizon de 13 semaines ^(v) ^(vi)		Trimestrielle	1,2 milliard d'euros

- (i) Le périmètre de test du covenant correspond au Groupe retraité de Quatrim et, dans une moindre mesure des filiales Mayland en Pologne et Wilkes au Brésil
- (ii) La « dette financière nette covenant » correspond aux dettes financières brutes attachées au périmètre covenant (en ce compris les emprunts des sociétés dudit périmètre auprès des autres sociétés du Groupe), (a) augmentées des passifs financiers qui ont, en substance, une nature de dettes financières, (b) ajustées du tirage moyen sur les lignes revolving du Groupe au cours des douze derniers mois (à compter de la date de la restructuration du 27 mars 2024) et (c) diminuées de la trésorerie et équivalents de trésorerie des entités du périmètre covenant et des mobilisations de créances non déconsolidantes relatives aux programmes de financements opérationnels réinstallés dans le cadre de la restructuration financière
- (iii) L'« EBITDA ajusté covenant » ou EBITDA pro forma (selon la documentation bancaire) correspond à l'EBITDA ajusté après loyers (note 5.1) relatif au périmètre du covenant, hors des éventuelles incidences d'effets de périmètre et de retraitements pro forma correspondant à des futures économies/synergies à réaliser dans les 18 mois (au 30 juin 2024, aucun retraitement pro forma n'est pris en compte)
- (iv) Le seuil minimum de trésorerie disponible au dernier jour de chaque mois (après la période de « covenant holiday » soit à partir du 30 septembre 2025) doit être au moins de 100 millions d'euros (le « Monthly liquidity covenant »). Selon la documentation bancaire, la trésorerie disponible ou « liquidity amount » correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie consolidés (déduction faite du float et de la trésorerie non-centralisée), ainsi qu'aux lignes de financements opérationnels (en dehors des programmes d'affacturage, d'affacturage inversé et similaires) non tirées et immédiatement disponibles
- (v) Le dernier jour de chaque trimestre (après la période de « covenant holiday » soit à partir du 30 septembre 2025), les prévisions de trésorerie doivent démontrer que le montant de trésorerie du Groupe (« liquidity amount » tel que mentionné ci-dessus) sera au moins de 100 millions d'euros à la fin de chaque mois du trimestre suivant
- (vi) Le Groupe bénéficie d'un « covenant holiday » jusqu'au trimestre clos le 30 septembre 2025 (exclu). Le ratio DFN covenant / Ebitda ajusté covenant devra respecter les seuils maximaux suivants :
- 30 septembre 2025 8,34x
 - 31 décembre 2025 7,17x
 - 31 mars 2026 7,41x
 - 30 juin 2026 6,88x
 - 30 septembre 2026 6,11x
 - 31 décembre 2026 5,23x
 - 31 mars 2027 5,55x
 - 30 juin 2027 5,15x
 - 30 septembre 2027 4,81x
 - 31 décembre 2027 4,13x
 - 31 mars 2028 4,30x

Financements des filiales soumis à covenants

La majorité des autres contrats de financement du Groupe contiennent des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés chez Monoprix (voir tableau ci-dessous).

Filiale	Nature du covenant à respecter	Fréquence des tests	Nature des financements soumis à covenants
Monoprix Exploitation	Dette financière brute / EBITDA ajusté < 2,0 ⁽ⁱ⁾	Annuelle	▪ Ligne de crédit syndiquée de 123 millions d'euros

- (i) Le covenant de Monoprix Exploitation est déterminé sur la base des comptes annuels de cette société

Note 10 Capitaux propres et résultat par action

10.1 Eléments sur capital social, sur actions propres et d'autocontrôle

Au 30 juin 2024, le capital social s'élève à 4 millions d'euros et est composé de 400 939 713 actions émises et entièrement libérées. Les actions ont une valeur nominale de 0,01 euro. Au 31 décembre 2023, le capital social s'élevait à 166 millions d'euros composé de 108 426 230 actions de valeur nominale de 1,53 euro.

La variation sur la période s'explique par les opérations en lien avec la restructuration financière (note 2) :

- Une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de 1,53 euro à 0,01 euro décidée par le Conseil d'administration du 11 mars 2024, soit un montant de -165 millions d'euros ;
- Une augmentation de capital de 372 millions d'euros par émission de 37 195 654 505 actions de valeur nominale de 0,01 euro ;
- L'exercice de 2 247 591 330 « BSA Actions Additionnelles » et de 542 299 264 « BSA #2 » ayant pour conséquence une augmentation de capital de 23 millions d'euros ;
- Le regroupement des actions et la réduction de capital motivée par des pertes décidés par le Conseil d'administration du 24 avril 2024. Ces deux opérations se sont traduites comptablement par (i) une diminution du nombre d'actions de 39 178 303 985 et (ii) une réduction de capital de -392 millions d'euros par voie de diminution de la valeur nominale de 99 centimes d'euro par action.

Au 30 juin 2024, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 6 069 (5 450 actions au 31 décembre 2023). Elles ont été acquises principalement dans le cadre de la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites.

Par ailleurs, 18 750 actions propres sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité (440 000 actions au 31 décembre 2023).

Ainsi le nombre total d'actions propres détenues par le Groupe au 30 juin 2024 s'élève à 24 819 représentant un montant non significatif (445 450 actions représentant 0,3 million d'euros au 31 décembre 2023).

10.2 Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de la restructuration financière réalisée au cours de la période, des bons de souscription d'actions (BSA) ont été émis (note 2).

Au 30 juin 2024, 2 112 millions de BSA#1 convertissables en 21,1 millions d'actions (après regroupement) au prix de 0,0461 euro et 707 millions de BSA#3 convertissables en 10,6 millions d'actions (après regroupement) au prix de 0,1688 euro sont en circulation et sont exerçables respectivement jusqu'au 27 mars 2028 inclus et 27 avril 2029 inclus.

10.3 Composition des autres réserves (part du Groupe)

En millions d'euros	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Ecarts de conversion ⁽ⁱ⁾	Ecarts actuariels	Instruments de capitaux propres ⁽ⁱⁱ⁾	Instruments de dette ⁽ⁱⁱ⁾	Total autres réserves
Au 1^{er} janvier 2023	(7)	(1)	(2 842)	(70)	(33)	(1)	(2 955)
Variations	4	-	502	(16)	(51)	-	439
Au 31 décembre 2023	(4)	(1)	(2 340)	(85)	(85)	(1)	(2 516)
Variations	2	-	2 351	3	(7)	-	2 350
Au 30 juin 2024	(1)	(1)	11	(82)	(92)	(1)	(166)

(i) Au 30 juin 2024 la quasi-totalité de la part du Groupe des écarts de conversion a été débouclée en résultat en liaison avec la cession d'Éxito et la perte de contrôle de GPA (note 2)

(ii) Instruments évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (OCI)

10.4 Écarts de conversion

Les écarts de conversion, positifs ou négatifs, sont liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

VENTILATION DES ECARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 30 JUIN 2024

en millions d'euros	Part du Groupe			Intérêts ne donnant pas le contrôle			Total Clôture 30 juin 2024
	Ouverture 2024	Variation 2024 ⁽ⁱ⁾	Clôture 30 juin 2024	Ouverture 2024	Variation 2024	Clôture 30 juin 2024	
Brésil	(1 578)	1 577	(1)	(3 253)	3 253	-	(1)
Argentine	(340)	340	-	(225)	225	-	-
Colombie	(373)	373	-	(548)	548	-	-
Uruguay	(81)	80	-	(62)	62	-	-
Etats-Unis	20	(19)	1	2	-	2	3
Pologne	10	-	11	-	-	-	11
Hong-Kong	1	-	1	-	-	-	1
Autres	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)
Total écarts de conversion	(2 340)	2 351	11	(4 087)	4 088	1	12

(i) La quasi-totalité de la part du Groupe des écarts de conversion a été débouclée en résultat en liaison avec la cession de GPA et Éxito

VENTILATION DES ECARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2023

en millions d'euros	Part du Groupe			Intérêts ne donnant pas le contrôle			Total Clôture 2023
	Ouverture 2023	Variation 2023	Clôture 2023	Ouverture 2023	Variation 2023	Clôture 2023	
Brésil	(2 118)	540	(1 578)	(3 320)	67	(3 253)	(4 831)
Argentine	(273)	(67)	(340)	(127)	(98)	(225)	(565)
Colombie	(385)	12	(373)	(689)	141	(548)	(921)
Uruguay	(93)	12	(81)	(48)	(14)	(62)	(142)
Etats-Unis	20	-	20	2	-	2	22
Pologne	4	6	10	-	-	-	10
Hong-Kong	1	-	1	-	-	-	1
Autres	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)
Total écarts de conversion	(2 842)	502	(2 340)	(4 183)	95	(4 087)	(6 427)

10.5 Dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2024 n'a pas décidé de procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2023.

Les décisions liées aux futures distributions seront prises en fonction de la situation financière du Groupe, dans son intérêt social et dans le respect de la documentation bancaire et obligatoire.

Les coupons attribuables aux porteurs de TSSDI se présentaient comme suit en 2023 :

en millions d'euros	30 juin 2023
Coupons attribuables aux porteurs de TSSDI (Impact capitaux propres)	54
Dont montant versé au cours de l'exercice	35
Dont montant à verser	19
Impact tableau de flux de trésorerie de l'exercice	42
Dont coupons attribués et payés sur l'exercice	35
Dont coupons attribués sur l'exercice précédent et payés sur l'exercice	7

Suite à la restructuration financière, les TSSDI ont été convertis en capital le 27 mars 2024.

10.6 Résultat net par action

En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat par action 2023 et 2024 a été ajusté afin de prendre en compte l'opération de regroupement d'actions réalisée au cours du semestre (notes 2 et 10.1).

10.6.1 Nombre d'actions

Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul	30 juin 2024	30 juin 2023 retraité
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice		
Actions ordinaires totales	202 354 291	1 084 262
Actions ordinaires auto-détenues	(11 862)	(2 659)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution (1)	202 342 429	1 081 603
Bons de souscription d'actions	31 721 720	-
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	31 721 720	-
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽ⁱ⁾	(723 832)	-
Plans d'attribution d'actions gratuites ⁽ⁱⁱ⁾	-	-
Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives	30 997 888	-
Total des actions après dilution (2)	233 340 317	1 081 603

(i) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

(ii) Au 30 juin 2024, 5 830 actions liées aux plans d'actions gratuites ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué) car leur effet aurait été anti-dilutif

10.6.2 Résultats attribuables aux actions ordinaires et résultat par action

en millions d'euros	30 juin 2024			30 juin 2023 retraité		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées ⁽ⁱ⁾	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées ⁽ⁱ⁾	Total
Résultat net, part du Groupe	2 549	(2 511)	39	(918)	(1 313)	(2 231)
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI	-	-	-	(54)	-	(54)
Résultat net, part du Groupe attribuable aux actions ordinaires (3)	2 549	(2 511)	39	(972)	(1 313)	(2 285)
Effet potentiellement dilutif des plans d'attributions d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-
Résultat net dilué, part du Groupe attribuable aux actions ordinaires (4)	2 549	(2 511)	39	(972)	(1 313)	(2 285)
Résultat de base par action, part du Groupe (en euros) (3)/(1)	12,60	(12,41)	0,19	(898,70)	(1 214,29)	(2 112,99)
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euros) (4)/(2)	10,93	(10,76)	0,17	(898,70)	(1 214,29)	(2 112,99)

(i) Note 3.2.2

Note 11 Autres provisions

11.1 Décomposition et variations

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2024	Dotations 2024	Reprises utilisées 2024	Reprises non utilisées 2024	Variation de périmètre	Variation de change	Autres	30 juin 2024
Litiges	50	16	(6)	(1)	-	-	-	59
Divers risques et charges	172	81	(44)	(5)	-	-	-	204
Restructurations ⁽ⁱ⁾	73	497	(42)	(2)	-	-	-	526
Total autres provisions	294	594	(92)	(9)	-	-	-	788
<i>dont non courant</i>	25	58	(1)	-	-	-	(18)	64
<i>dont courant</i>	269	537	(91)	(9)	-	-	18	724

(i) La principale variation sur le semestre est en lien avec les provisions reconnues à hauteur de 490 M€ au titre des activités abandonnées des hypermarchés et supermarchés (y compris les projets de plans de sauvegarde de l'emploi)

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...) ou de fiscalité indirecte.

11.2 Passifs et actifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers, des organismes sociaux ou l'administration fiscale (dont principalement à hauteur de 13 millions d'euros au titre de contentieux avec l'URSSAF).

Il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises.

▪ Assignations par la DGCCRF d'AMC et d'INCAA et enquêtes des autorités de la concurrence française et européenne

En février 2017, le ministre de l'Économie, représenté par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a assigné AMC et les enseignes du groupe Casino devant le Tribunal de commerce de Paris en remboursement à 41 fournisseurs d'une somme globale de 22 millions d'euros portant sur une série d'avis émis en 2013 et 2014, assorti d'une amende civile de 2 millions d'euros.

Par jugement rendu le 27 avril 2020, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la DGCCRF pour la majorité de ses demandes, a jugé que les manquements allégués concernant 34 fournisseurs n'étaient pas démontrés et n'a fait droit que partiellement aux demandes de la DGCCRF concernant les 7 autres fournisseurs. Au final, AMC a été condamnée au remboursement d'avis émis en 2013 et 2014 par 7 fournisseurs portant sur un montant de 2 millions d'euros, ainsi qu'au versement d'une amende civile d'1 million d'euros.

Cependant, la DGCCRF a interjeté appel de ce jugement en janvier 2021. L'exécution provisoire n'a pas été demandée et l'appel est donc suspensif.

La Cour d'appel de Paris a rendu son arrêt le 25 octobre 2023, condamnant AMC et les enseignes à une amende civile ramenée à 600 milliers d'euros (au lieu d'1 million d'euros) et au remboursement de l'indu limité à 4 fournisseurs (au lieu de 7) à hauteur de 1,9 million d'euros, soit un total de 2,5 millions d'euros, couvert par la provision constituée. La DGCCRF ne s'est pas pourvue en cassation.

De plus, la centrale de négociation commune d'Intermarché et Casino, la société INCA Achats, et chacune de ses mères respectives ont été assignées le 11 avril 2017 pour déséquilibre dans la relation économique et pratiques commerciales abusives en 2015 à l'encontre de 13 multinationales du secteur de l'hygiène-parfumerie, assortie d'une demande d'amende civile de 2 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris a rendu son jugement le 31 mai 2021 et a condamné Casino à une amende civile de 2 millions d'euros. Le Groupe a interjeté appel le 12 juillet 2021 devant la Cour d'appel de Paris et maintient sa position quant au respect de la réglementation en vigueur dans le cadre de ses négociations avec les fournisseurs concernés. Néanmoins, l'exécution provisoire ayant été accordée, l'amende a dû être soldée en décembre 2021. Par un arrêt en date du 15 mars 2023, la Cour d'appel a confirmé l'amende civile de 2 millions d'euros. Le Groupe s'est pourvu en cassation et le pourvoi est actuellement pendant.

Enfin, en février 2017, la Commission européenne a conduit des opérations de visite et saisies dans les locaux des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Achats Marchandises Casino – A.M.C. (anciennement E.M.C. Distribution) et Intermarché-Casino Achats (INCA-A) concernant les marchés de l'approvisionnement en biens de consommation courante, de la vente de services aux fabricants de produits de marque et de vente aux consommateurs de biens de consommation courante.

En outre, en mai 2019, la Commission européenne a procédé à de nouvelles opérations de visites et saisies dans les locaux des mêmes sociétés (sauf INCA-A, qui a depuis cessé son activité et est en cours de liquidation).

Aucune communication de griefs n'a été adressée par la Commission européenne.

Le 5 octobre 2020, le Tribunal de l'Union européenne a rendu un arrêt annulant partiellement les opérations de visite et saisies intervenues en février 2017. La Cour de Justice de l'Union européenne a rendu son arrêt le 9 mars 2023 annulant entièrement la décision diligentant les opérations de visites et saisies intervenues en février 2017 dans les locaux des sociétés susnommées et condamnant la Commission Européenne aux dépens. La Commission européenne a tiré toutes les conséquences de cette décision rarissime et a clôturé officiellement cette procédure le 18 avril 2023.

S'agissant des décisions autorisant la deuxième série d'opérations de visites et saisies intervenues en mai 2019 qui ont également fait l'objet d'un recours pendant, la Commission a adopté, fin juin 2023, une décision de retrait des décisions attaquées. Ce dossier est désormais clos.

▪ Enquêtes

Après une première saisine par le Groupe Casino de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") fin 2015 pour diffusion d'informations fausses ou trompeuses de la part de la société Muddy Waters Capital précédée de ventes à découvert ayant entraîné une chute brutale du cours de Bourse, saisine qui avait donné lieu à enquête de l'Autorité et à l'émission de deux lettres d'observations (voir Document d'Enregistrement Universel 2020, page 285), la société Casino a de nouveau saisi l'AMF des nouvelles attaques spéculatives, subies en 2018, donnant lieu à des ventes à découvert d'une ampleur inédite, et à des emprunts massifs de titres Casino, ainsi qu'à des campagnes de désinformation, en vue de faire chuter artificiellement la valeur de leurs titres et de déstabiliser les entreprises, leurs salariés et actionnaires.

À ce titre, elle a également déposé en octobre 2018 une plainte pénale auprès du procureur de la République financier ainsi qu'en novembre 2018 une plainte pour dénonciation calomnieuse.

Les enquêtes de l'AMF et du procureur de la République financier ouvertes à l'automne 2018, et portant sur le marché du titre Casino, sont toujours en cours, à la connaissance de la Société.

Par ailleurs, la société Casino Guichard Perrachon a fait l'objet d'une enquête préliminaire menée par le Parquet National Financier (PNF) portant sur des faits susceptibles d'être qualifiés de manipulations de cours et de corruption privée remontant aux années 2018 et 2019, au terme de laquelle une phase d'échange avec le PNF a été initiée. A ce stade de la procédure, Casino n'est pas renvoyée devant une juridiction pénale.

Une visite domiciliaire a été conduite le 16 mai 2022 à la requête de l'AMF au siège de Casino. Casino a formé des recours devant la Cour d'appel de Paris contre l'ordonnance autorisant la visite domiciliaire et contre les opérations de visite et de saisie. La Cour d'appel de Paris a rejeté ces recours par ordonnance du 21 février 2024.

Une autre visite domiciliaire a été conduite le 6 septembre 2023 à la requête de l'AMF dans les locaux de Casino à Vitry-su-Seine. Casino a formé des recours devant la Cour d'appel de Paris contre l'ordonnance autorisant la visite domiciliaire et contre les opérations de visite et de saisie. La Cour d'appel de Paris a rejeté ces recours par ordonnance du 3 juillet 2024.

Enfin, à la suite du dépôt de plaintes de deux actionnaires activistes, dont l'existence a été rapportée par la presse en mars 2023, la société Casino, Guichard-Perrachon a engagé des poursuites judiciaires à l'encontre de MM. Xavier Kemlin et Pierre-Henri Leroy pour diffamation, dénonciation calomnieuse et tentative d'escroquerie au jugement.

▪ Litige entre Cnova et Via Varejo

Le 31 octobre 2016, en amont de l'annonce de décision de GPA d'engager le processus de cession de sa participation dans Via Varejo, Via Varejo a concrétisé son rapprochement avec Cnova Brésil qui représentait l'activité e-commerce au Brésil à l'issue duquel Via Varejo a acquis 100 % de Cnova Brésil auprès de Cnova N.V (« Cnova »). Cet accord contenait, entre autres, des clauses habituelles d'indemnisation au titre de garantie de passif.

En septembre 2019, Via Varejo a notifié à Cnova un appel en garantie pour un montant non documenté d'environ 65 millions de réais (11 millions d'euros), concernant des litiges sociaux et clients. Suite à cette notification, Cnova et Via Varejo ont échangé des informations dans le but d'analyser l'existence et, le cas échéant, l'étendue de la demande d'indemnisation. Compte tenu de la longue analyse en cours et des discussions potentielles qui vont en découler, Cnova n'était pas en mesure de déterminer l'étendue de son exposition à ce risque. Le 20 juillet 2020, Cnova a reçu une notification indiquant que Via Varejo avait débuté la procédure d'arbitrage. Le 22 janvier 2021, Via Varejo a soumis sa déclaration dans le cadre de cette procédure mais aucune nouvelle preuve n'a été apportée au dossier. Début mars 2022, Cnova a reçu un rapport de l'expert nommé par le tribunal ; ce rapport indique (i) qu'un nombre important de demandes ne répondent pas aux critères d'éligibilité tels que décrits dans l'accord et (ii) que le montant de 65 millions de réais doit être diminué de la contribution de Via Varejo de 22% et d'environ 25 millions de réais de franchise. Par ordonnance rendue en juillet 2022, le tribunal a chargé l'expert d'effectuer des examens complémentaires sur 19 700 demandes de tiers. Le tribunal a rendu sa décision le 14 décembre 2023, et conclu que le montant dû par Cnova s'élève à 15 millions de réais, à ajuster en fonction de l'inflation. Cnova et Via Varejo ont respectivement soumis des demandes de corrections et de clarifications sur la décision du tribunal, notamment sur le calcul de la correction de l'inflation. La direction de Cnova estime que le risque se situe entre 17 et 27 millions de réais. Une provision de 18 millions de réais, soit 3 millions d'euros avait été comptabilisée en 2023. Un amendement au jugement final a été rendu le 14 mai 2024 condamnant Cnova au montant de 27 millions de réais soit 5 millions d'euros. Ce montant a été payé en juin 2024.

Note 12 Transactions avec les parties liées

Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, la majorité des actions de la Société ont été acquises, via une souscription à une augmentation de capital d'un montant de 925 millions d'euros dans le cadre de la restructuration financière du Groupe, par France Retail Holdings S.à.r.l., une entité ultimement contrôlée par M. Daniel Křetínský.

Les parties liées sont :

- les sociétés contrôlantes Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris jusqu'au 27 mars 2024 puis, depuis cette date, France Retail Holdings S.à.r.l., EP Equity Investment III S.à.r.l. (et les autres entités holdings intercalaires contrôlées par M. Daniel Křetínský) ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées (note 3.3) ;
- les coentreprises (note 3.3) ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité exécutif.

De manière équivalente aux remboursements des frais engagés par les créanciers dans le cadre de la restructuration financière du Groupe, Casino, Guichard-Perrachon a remboursé au cours du semestre des frais de même nature engagés dans le cadre de la restructuration financière du Groupe par France Retail Holdings et ses associés à hauteur de 22 millions d'euros (inclus dans le montant total de 81 millions d'euros mentionné en note 6.5).

Note 13 Evénements postérieurs à la clôture

Cession des hypermarchés et supermarchés de Casino France (note 2)

Le 1^{er} juillet le Groupe a réalisé la vente de 66 magasins (63 supermarchés, 1 Spar et 2 drives) au Groupement les Mousquetaires et Auchan Retail France conformément aux accords conclus le 24 janvier 2024. Cette transaction a été réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise des magasins cédés de 213 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé avoir cédé au Groupement les Mousquetaires sa participation contrôlante de 51% dans 5 hypermarchés, déjà détenus par le Groupement les Mousquetaires à hauteur de 49% depuis le 30 septembre 2023.

Ces magasins faisaient partie du « lot A2 » (voir états financiers consolidés 2023) pour lesquels un acompte avait été encaissé mais pour lesquels les risques et avantages étaient conservés par le Groupe.

La coopérative Sherpa et Casino renouvellent leur partenariat pour l'approvisionnement des 119 magasins Sherpa

Le 8 juillet le Groupe et la coopérative Sherpa ont annoncé avoir renouvelé leur partenariat.

Casino continuera ainsi d'approvisionner les 119 magasins alimentaires de montagne du réseau Sherpa, l'enseigne étant la référence du commerce en montagne. Cette reconduction s'inscrit dans la continuité du partenariat qui lie déjà les deux enseignes depuis 2009. Le contrat d'approvisionnement consiste à mettre à disposition des coopérateurs une large gamme de produits et assurer une qualité de livraison aux magasins. Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2024.

TotalEnergies et Casino renouvellent leur partenariat pour l'approvisionnement de plus de 1 000 stations-services en France

Le 25 juillet 2024, le groupe Casino et TotalEnergies ont annoncé le renouvellement de leur partenariat stratégique pour l'approvisionnement de plus de 1 000 stations-services en France. Ce nouvel accord, qui renforce une collaboration de plus de 20 ans entre les deux entreprises, entrera en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2024 et pour une durée de 5 ans (contrat d'une durée de 3 ans avec 2 ans renouvelables).



KPMG S.A.

Tour EQHO
2, avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense
Cedex
France

Casino, Guichard-Perrachon S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024

Période du 1er janvier au 30 juin 2024
Casino, Guichard-Perrachon S.A.
1 cours Antoine Guichard – 42000 Saint-Etienne

Casino, Guichard-Perrachon S.A.

1 cours Antoine Guichard – 42000 Saint Etienne

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024

Période du 1er janvier au 30 juin 2024

Aux actionnaires de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A., relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense et Lyon, le 2 août 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

DELOITTE & ASSOCIES

Eric ROPERT
Associé

Rémi VINIT-DUNAND
Associé

Stéphane RIMBEUF
Associé

Attestation des personnes responsables

J'atteste à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (pages 3 à 16 de ce rapport) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 2 août 2024
Philippe Palazzi
Directeur général